SNBPE
SYNDICAT NATIONAL DU BETON PRET A L'EMPLOI

Syndicat National du Pompage du Béton

info

Béton Prêt à l'Emploi et Pompage

n°15 JUILLET 2013

DOSSIER

Les giratoires en béton

Sommaire

P4 **Dossier**

Les giratoires en béton

P8 **Dossier**

COV

Marquage CE

Le concours Le Béton naturellement

UNICEM Midi-Pyrénées

P12 **Lu, vu, entendu**

Mieux connaître le SYNFAD !

Journées professionnelles de la construction de la CAPEB

Information Filière

Conseils d'administration du SNBPE et de l'association Toupie développement

Départ à la retraite

Colloque sur la ville durable de la filière béton

Construction d'un collecteur d'eaux visitable sous l'autoroute A7 et la RD 312

l'Idrrim

Journées dallages

Trophée béton 2012

Désignation

P38 **L'actu**

Activité des régions

Le SNBPE, promoteur d'une voirie durable

Journée technique à Limoges

Réunion d'information sur l'évolution de la norme béton

Salon de l'habitat de Clermont-Ferrand 2013

Quand le béton rencontre le vin et la pierre de Bourgogne

P48 **Pompage du béton**

Edito

Réunion nationale, une séance de travail et d'échanges

Conseil d'administration du SNPB

Vendin-le-Vieil, la maison centrale

P60 **Vient de paraître**

SIÈGE SOCIAL :
3, rue Alfred Roll
75849 Paris Cedex 17
tél. : 01 44 01 47 01
fax : 01 44 01 47 47
email : snbpe@snbpe.org

SITE INTERNET :
www.snbpe.org
www.snpb.org

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Alain Camus

RÉDACTEUR EN CHEF :
Benoist Thomas

CONSEILLER EN COMMUNICATION :
Nicolas Luttringer

CONCEPTION : helenegiquello@yahoo.fr et www.antonindoussot.fr

REWRITING : Monet Communication

CRÉDITS PHOTOS :
Jacques Guinoiseau

ICONOGRAPHIE DE CE NUMÉRO :
Droits réservés Toupie Développement

IMPRESSION : Inboard

Imprimé sur papier recyclé

Le SNBPE est adhérent à l'UNICEM

Edito

◆ **Frédéric Bidal**
Président de la Commission Sécurité

Chers Collègues,

La Commission Sécurité du SNBPE a de nombreuses missions :

- assurer la veille réglementaire des textes relatifs à la santé-sécurité pour les porter à votre connaissance (pour ce faire le SNBPE vous propose gratuitement un abonnement sur simple demande à adresser à notre secrétariat national), et le cas échéant, lorsque cela s'avère nécessaire, les transmettre à votre connaissance, accompagnés d'une recommandation syndicale tenant compte des spécificités de nos métiers ; c'est ainsi par exemple que nous avons émis une recommandation sur les habilitations électriques,
- participer aux travaux de normalisation sur les outils de production de BPE,
- analyser les accidents liés à la production ou au transport du BPE et définir des bonnes pratiques pour éviter qu'ils ne se reproduisent ; ce sont les fiches « sécurité » insérées en fonction de l'actualité dans les numéros d'Info BPE,
- surveiller les évolutions année par année des taux de fréquence et de gravité des accidents de notre profession tels que les communique la CNAM TS ; c'est ce qui permet à la Commission d'attirer votre attention sur tel ou tel autre risque au travers d'outils de formation et d'information ; citons les DVD « Risques de chutes lors de déplacements au sol », « Accueil des chauffeurs de camions-toupies », « Consignations électriques » auxquels il faut ajouter ceux produits par le SNPB,
- travailler en partenariat avec les syndicats de la filière de la construction afin cette fois-ci de prévenir les risques lors de la livraison du BPE sur chantier ; notons ainsi le dépliant que nous avons réalisé avec la CAPEB dans sa collection « Mémo Santé » et qui a connu un véritable succès de diffusion avec plus de 8 000 exemplaires pour la seule diffusion du SNBPE, à laquelle il faut ajouter celle de la CAPEB auprès de ses adhérents,
- apporter des réponses aux sujets soumis par le Comité Directeur du Syndicat ; c'est ainsi qu'en ce moment un groupe de travail transversal aux Commissions Sécurité et Transport travaille avec les syndicats de transporteurs à la mise à jour du support d'accueil des chauffeurs de camions-toupies,
- répondre aux attentes des entreprises de mise en œuvre ; le modèle de PPSPS présenté au Conseil d'administration du 19 juin dernier et désormais disponible dans l'espace « Adhérents » du site www.snbpe.org a été bâti précisément parce que des adhérents du SNBPE et du SNPB, nous avaient fait savoir qu'ils recevaient des demandes de PPSPS,

A côté des ces travaux « parisiens », la Commission a aussi pour vocation de répondre aux sollicitations des Collèges régionaux du Syndicat ; cela peut revêtir au moins deux formes :

- intervenir dans les réunions de Collèges, souvent inter-collèges comme cela fut le cas à Arles, pour faire un point d'étape sur les travaux en cours de la Commission en insistant sur les questions d'actualité,
- assister les collèges dans la rédaction de travaux régionaux afin de mettre à leur disposition la somme d'expertise acquise par la Commission et aussi de les orienter vers la production de conclusions qui soient en cohérence avec la stratégie nationale voulue par le Comité Directeur du SNBPE ; en effet, la force de nos actions réside dans le fait qu'elles sont verticales et ont pour vocation de percoler dans les entreprises adhérentes.

Alors que le SNBPE a adhéré à la Stratégie « Développement durable » de l'UNICEM, les recommandations, bonnes pratiques et autres guides et supports émis par la Commission Sécurité, prennent encore plus de sens, dans la mesure où les indicateurs que le SNBPE produira prendront largement en compte actions et performances réalisées dans le domaine de la sécurité, tant dans la production que le transport du BPE. ■

Les giratoires en béton

La France est sans doute le pays européen qui compte le plus de giratoires. Une majorité d'entre eux possède une structure classique à base de matériaux bitumineux. Néanmoins, le béton possède des atouts incontestables pour ce type d'aménagement.

Un certain nombre de documents existent afin d'aider à la prescription de ces ouvrages, par exemple dans la collection CIMbéton.

Le SPECBEA (SPEcialistes de la Chaussée en BEton et des Aménagements) publiera également très prochainement un guide sur le sujet.

Le présent article est une synthèse rapide des points principaux indispensable à la bonne conception d'un giratoire.

POURQUOI UN GIRATOIRE EN BÉTON ?

▶ L'HISTORIQUE :

Une enquête réalisée par le CERTU (Centre d'Etudes et de Recherche des Techniques Urbaines) portant sur près d'une centaine de carrefours giratoires supportant toutes classes de trafic a permis de mettre en évidence de nombreuses dégradations : orniérage, arrachements dans le béton bitumineux au niveau des joints, faïençage, pelade, désenrobage, glaçage des bétons bitumineux et remontée des fissures des assises traitées aux liants hydrauliques.

L'importance des dégradations étant bien évidemment liée à l'importance du trafic et parfois au sous-dimensionnement des structures. Cette enquête non exhaustive montre les difficultés rencontrées par ces structures et ces couches de roulement à résister aux contraintes particulières des carrefours giratoires.

▶ LES SOLLICITATIONS SPÉCIFIQUES SUR LA CHAUSSÉE D'UN GIRATOIRE

Les voies d'accès au carrefour giratoire ainsi que la chaussée annulaire sont soumises à de fortes contraintes spécifiques liées à la géométrie du projet et détaillées ci-après.

• Contraintes de cisaillement

Les voies d'accès sont des zones de fortes sollicitations de freinage et d'accélération, ce qui provoque des transferts de charge entre les essieux et des contraintes de cisaillement très élevées. Sur la chaussée annulaire, l'accroissement des contraintes est provoqué par les efforts tangentiels engendrés par les mouvements de rotation des essieux simples et doubles des poids lourds, voire des pivotements pour ce qui concerne les essieux tridems. Ces efforts de surface sont d'autant plus marqués que le rayon du carrefour giratoire est faible.

À L'APPROCHE DU GIRATOIRE ↘

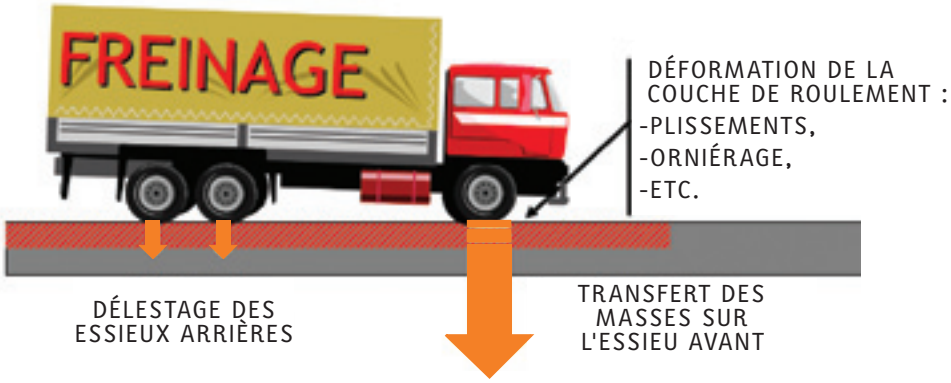

▶ LES ATOUTS DES SOLUTIONS CHAUSSÉES BÉTON POUR GIRATOIRES

• Réponse aux exigences structurelles

Plusieurs raisons d'ordre structurel justifient le choix d'un revêtement en béton pour la réalisation d'un giratoire :

- Durée de vie élevée du matériau béton et insensibilité aux variations de températures,
- Suppression du risque d'orniérage suite aux sollicitations dues aux véhicules lourds se déplaçant à allure modérée,
- Élimination des phénomènes de décollement de la couche de roulement causés par l'effet de la force centrifuge,
- Insensibilité du revêtement aux pertes d'hydrocarbures fréquentes dans des giratoires de faible rayon.

DANS L'ANNEAU DU GIRATOIRE ↘

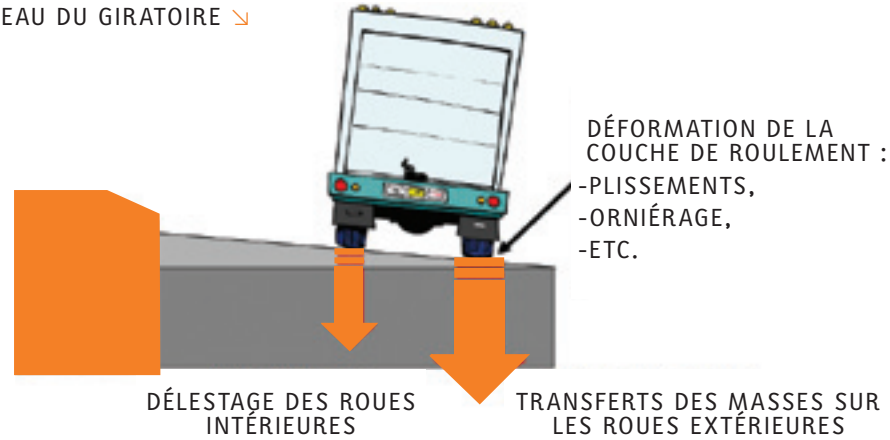

• Réponse en matière de réalisation

• Fourniture du béton : les unités de production du BPE sont particulièrement bien adaptées à la taille variable de ce type de chantier. Ces centrales, bien implantées sur tout le territoire, assurent la qualité et la régularité du béton (conforme aux normes en vigueur).

• Mise en œuvre des bétons : de par sa plasticité, le béton frais s'adapte bien aux conditions spécifiques de réalisation d'un giratoire. Il permet en particulier de réaliser sans difficulté tous les raccordements et l'aménagement autour des regards et des points singuliers.

• Sécurité : une meilleure visibilité grâce à une surface de couleur claire, une adhérence adaptée grâce à différentes techniques de traitement de la surface du béton et un uni maintenu grâce à l'absence de déformation et d'orniérage de la chaussée.

• Réponse aux exigences d'exploitation

L'un des principaux avantages des chaussées en béton résulte du faible entretien qu'elles nécessitent pendant leur durée de service.

Les carrefours étant des nœuds stratégiques pour l'écoulement du trafic routier, toute solution permettant de réduire au strict minimum les opérations d'entretien et leur fréquence, justifie d'autant plus son intérêt. La permanence du trafic routier est ainsi assurée et la gêne aux usagers minimisée.

DIMENSIONNEMENT DES CHAUSSÉES DE GIRATOIRE EN BÉTON

Selon l'importance du trafic des poids lourds, il existe plusieurs types de structures béton possibles qui peuvent se différencier par leurs constitutions et leurs dispositions constructives, par exemple :

- **Jusqu'à 25 PL/J :** béton sur couche de forme,
- **De 25 à 150 PL/J :** béton en dalles sur béton maigre,
- **De 150 à 1000 PL/J :** béton en dalles goujonnées sur béton maigre ou sur grave bitume,
- **Plus de 1000 PL/J :** BAC sur béton maigre ou grave bitume.

Les hypothèses à prendre en compte sont les suivantes :

• Durée de dimensionnement conseillée : **30 ans.**

Il convient tout d'abord de calculer le trafic poids lourds, pour cela, on utilisera la formule suivante :
NPl = ∑ trafic par voies principales/2.

Il faut ensuite faire le calcul du nombre d'essieux équivalent (NE).

NE = NPl x CAM.

où CAM est le coefficient d'agressivité moyen du trafic.

Ce coefficient dépend du type de voie sur laquelle se situe le giratoire :

0,2 en voie de desserte,
0,5 en voie de distribution,
1 en voie principale.

Un exemple de dimensionnement est donné par le graphique ci-dessous (en fonction de la portance de la plate-forme).

BC5 GOUJONNÉ SUR 10 CM GB3,
ÉPAISSEUR DE BÉTON EN FONCTION DE NE

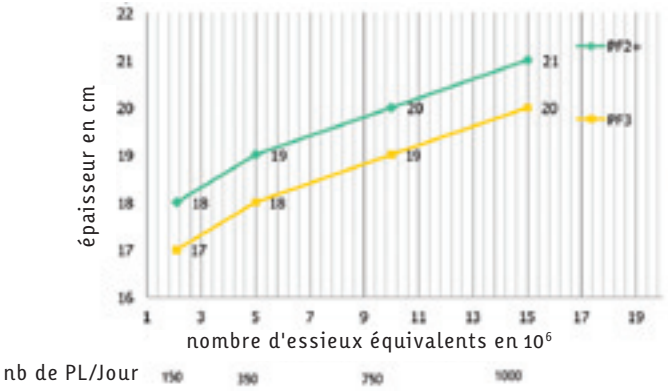

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES PARTICULIÈRES

▸ ENTRÉES ET SORTIES DU GIRATOIRE

Les entrées et sorties du giratoire sont des zones fortement sollicitées.

Dans le cas de travaux neufs, en particulier pour les forts trafics, et pour tenir compte des sollicitations, il est préconisé de réaliser les entrées et sorties des giratoires en béton avec les dispositions suivantes :

- la longueur de ces accès doit être comprise entre 10 m et 20 m,
- un joint de dilatation doit être réalisé entre l'entrée (ou sortie) et l'anneau du giratoire,
- l'autre extrémité sera conçue avec une dalle de transition si le reste de la voie est une chaussée souple.

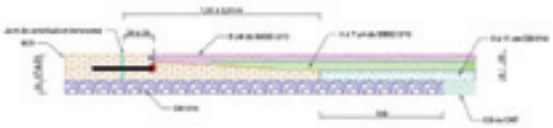

Dalle de transition BCg / GB ↖

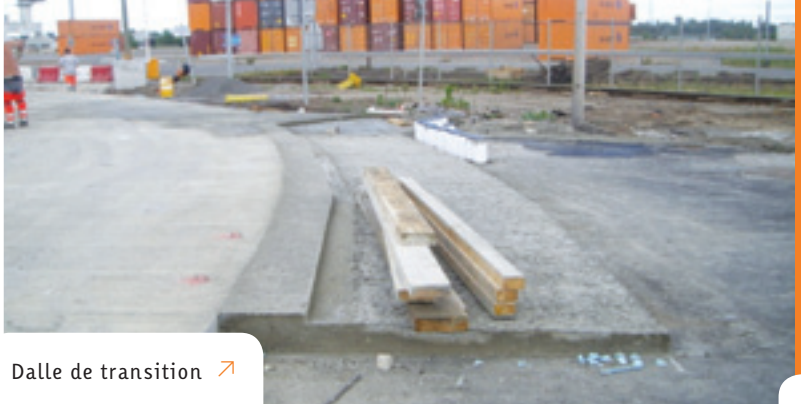

Dalle de transition ↗

▶ Traitement des émergences

Les émergences de petites dimensions telles que les bouches à clé sont noyées dans le béton sans dispositif particulier.

Pour les émergences de dimensions plus importantes, elles sont noyées dans une petite dalle rectangulaire ou carrée en béton armé. Une réservation est réalisée autour de l'émergence, lors du coulage du béton de giratoire. Cette dalle avec un joint de dilatation périphérique est coulée dès que possible.

▶ Calepinage des joints

Pour les giratoires en béton, les dalles étant de forme trapézoïdale, le calepinage des joints constitue le point le plus important et doit être réalisé en respectant les règles suivantes :

- l'espacement maximal des joints est égal à 25 fois l'épaisseur de béton sans toutefois dépasser 5 m,
- la plus petite dimension des dalles est supérieure ou égale à 1,5 m,
- le rapport maximal entre la longueur et la largeur des dalles (longueur / largeur) est inférieur ou égal à 1,5,
- les angles entre les joints ou entre les joints et les bords libres doivent être supérieurs à 75°.

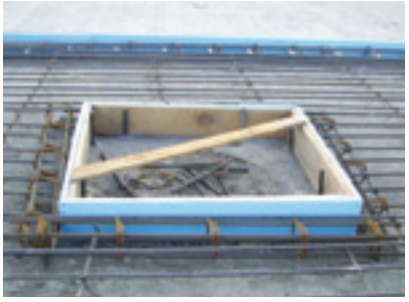

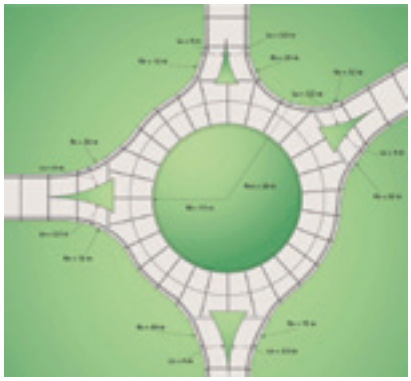

↗ Exemple de calepinage des joints

ENTRETIEN

Contrairement aux structures classiques, les chaussées en béton nécessitent très peu d'entretien.

Sur ce sujet, le SPECBEA a édité un guide qui donne les différents types de traitement d'entretien adaptés pour chaque dégradation.

Ces dégradations peuvent être dues soit à un comportement normal et prévisible dans le temps (perte d'adhérence, décollement des joints), soit à une mauvaise conception et/ou exécution des travaux (non-respect des règles et dispositions constructives) ou à un sous-dimensionnement de la structure de chaussée.

Les principaux désordres nécessitant un suivi et un entretien sont :

- la perte d'adhérence, pour laquelle il faut prévoir un grenaillage, ou un bouchardage, voire parfois un simple lavage à haute pression (hydrorégénération) ;
- les décollements de joints qui peuvent survenir entre 5 et 8 ans après la mise en service. Il convient donc de programmer une réfection des joints à cette fréquence ;
- les fissures liées au non-respect de règles et dispositions constructives ; ces fissures peuvent alors être traitées comme des joints de retrait-flexion lorsqu'elles ne sont ramifiées ;
- les fissures de fatigue (sous-dimensionnement) pouvant être traitées comme des joints ou dans certains cas peuvent nécessiter une reconstruction partielle ou totale des dalles concernées.

Bibliographie

T 56 • *Carrefours giratoires – Des solutions durables en béton de ciment* (CIMbéton),

T 63 • *Carrefours giratoires en béton – Tome 1 : Guide de dimensionnement* (CIMbéton),

T 64 • *Carrefours giratoires en béton – Tome 2 : CCTP-Type – BPU - DE* (CIMbéton),

Guide technique Carrefours giratoires en béton - (CIMbéton /SPECBEA).

◆ **Jean-Marc Potier**
Chargé de mission technique SNBPE

Emissions dans l'air Intérieur : Le béton A+

Depuis le 1er janvier 2012, la plupart des produits de construction et de décoration doivent être munis d'une étiquette qui indique, de manière simple et lisible, leur niveau d'émission en polluants volatils. L'échéance est toutefois fixée au 1er septembre 2013 pour les produits mis sur le marché avant cette date.

Les produits concernés par cette nouvelle réglementation (décret n° 2011321 du 23 mars 2011) sont les produits de construction ou de revêtements de parois amenés à être utilisés à l'intérieur des locaux, ainsi que les produits utilisés pour leur incorporation ou leur application. Sont ainsi concernés cloisons, revêtements de sols, isolants, peintures, vernis, colles, adhésifs, etc. dans la mesure où ceux-ci sont destinés à un usage intérieur.

Le niveau d'émission du produit est indiqué par une classe allant de « A+ » (très faibles émissions) à « C » (fortes émissions), selon le principe déjà utilisé pour l'électroménager ou les véhicules.

Cela étant, la liste indicative des produits entrant dans le champ d'application du décret n° 2011321 du 23 mars 2011 « relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils » précise :

PRODUITS NON CONCERNÉS :

- Parpaing, charpente, poutres en bois, béton, ciment.

Néanmoins, bien que nos produits ne soient pas visés par ce décret (à l'exception des bétons cirés qui apparaissent dans les revêtements de sol), le SNBPE a souhaité pouvoir communiquer sur le sujet.

C'est pour cela que des essais ont été réalisés au CSTB, sur un béton traditionnel, ainsi qu'un BAP ; ces essais venant compléter ceux réalisés par l'ATILH sur les différents ciments.

Les rapports d'essais SC13-047 pour le béton C 25/30 et SC13-048 pour le BAP sont téléchargeables sur le site du SNBPE www.snbpe.org dans l'onglet « documents » -> « qualité environnementale ».

Ils précisent que ces deux bétons sont classés A+.

Cette information est en cours d'intégration sur les FDES présentes dans la base INIES.

Un communiqué de presse reprenant ces informations a été diffusé. ■

CSTB

Marquage CE des mortiers et des chapes

Les nouvelles dispositions à compter du 1er juillet 2013

Le marquage « CE » a été créé dans le cadre de la législation européenne. Il matérialise la conformité d'un produit aux exigences communautaires incombant au fabricant du produit. Il doit être apposé avant qu'un produit ne soit mis sur le marché européen.

Depuis 1988, ce marquage était régi par la Directive Produits de Construction(DPC), adoptée le 12/1988, et publiée le 02/1989 qui avait pour objet d'instaurer la libre circulation des produits dans la zone de l'Union Européenne. Pour la profession du BPE, la norme NF EN 206-1 n'étant pas harmonisée, le béton n'est pas concerné par le marquage CE.

En revanche, les chapes et mortiers, faisant l'objet de normes harmonisées sont concernés.

Or, la DPC a été remplacée depuis avril 2011 par le Règlement Produits de Construction(RPC). En conséquence, à compter du 1er juillet 2013, le marquage CE des produits de la construction selon la Directive Produits de Construction 89/106 cèdera sa place au marquage CE selon le Règlement Produits de Construction 305/2011 du 9 mars 2011, établissant les conditions de commercialisation des produits de construction et abrogeant la Directive citée ci-dessus.

Les autres dispositions introduites en 2004 ne sont pas modifiées. En particulier, pour la mise sur le marché mortiers de montage tels que définis par la norme harmonisée NF EN 998-2, et pour la mise sur le marché de matériaux pour chapes tels que définis par la norme harmonisée NF EN 13813 (Ciment, Sulfate de calcium, Magnésie, Asphalte, Résine), la conformité aux exigences fondamentales du Règlement Produits de Construction reste matérialisée par le marquage CE.

D'ordre réglementaire, ce marquage est obligatoire.

La Commission Technique du SNBPE, a rédigé deux documents qui rappellent un certain nombre de dispositions relatives à l'obligation de marquage CE des mortiers de montage et des chapes, et guident le producteur dans l'élaboration de la DdP.

Ces documents d'aide aux producteurs de BPE sont non-contractuels, et ne se substituent pas aux textes. Ils ne prétendent pas être exhaustifs mais ils constituent une interprétation consensuelle des divers documents concernés. ■

A ce jour, le principal impact pour notre profession est le suivant : la déclaration de conformité de « l'ancien » marquage CE est remplacée par une déclaration des performances (DdP ou DoP en anglais).

Depuis le 4 février 2013, le concours Le Béton, naturellement 2013 est ouvert!

Rendez-vous sur www.lebeton-naturellement.com

Un concours qui récompense la maison durable !

Le concours "Le Béton, naturellement" met en compétition :

- des maisons individuelles finalisées (les maisons en projet, ou en construction ne sont pas éligibles),
- basse consommation (niveau RT 2012 minimum),
- réalisées en béton (murs et planchers en béton),
- situées en France métropolitaine.

A gagner, des prix de 3.000 euros !

En 2013, le concours "Le Béton, naturellement" c'est :

- un maximum de 10 maisons gagnantes,
- des prix de 3 000 euros,
- un prix "Coup de cœur du public" pour la maison qui aura obtenu le plus de votes en ligne.

Les propriétaires récompensés

Pour participer au concours "Le Béton, naturellement" il faut :

- être propriétaire de sa maison,
- avoir rempli un dossier de participation pour sa maison.

Comment participer ?

- créer un compte sur le site "Le Béton, naturellement" (onglet "Inscription" en haut à droite),
- remplir le formulaire en ligne dans la rubrique Concours (onglets 1 & 2),
- télécharger les documents utiles (onglets 3 : notice descriptive de la maison, étude thermique ou/et fiche de synthèse réalisée par le bureau d'étude, visuels significatifs de la maison (au moins 2 sous la forme de photo, illustrations ou perspectives), plans et coupes (1 plan de masse, 1 plan par niveau, 1 coupe, au format A4),
- valider son dossier.

UNICEM Midi-Pyrénées

D'UNE SYNERGIE INSTITUTIONNELLE À UNE SYNERGIE DE TERRAIN

Le retour depuis dix-huit mois du SNBPE au sein de l'UNICEM, au côté de sa principale composante l'UNPG, a permis de repositionner la Fédération sur ses messages en donnant plus de cohérence à la politique de filière qu'elle porte auprès de tous ses partenaires extérieurs.

Plusieurs occasions nous sont données en Midi-Pyrénées de traduire concrètement sur le terrain ces bonnes dispositions :

▸ La Stratégie Développement durable : au sein du Comité de pilotage régional, l'objectif de faire valoir les atouts des produits minéraux constitue l'une des priorités. Au travers de l'exemple du CeRCAD (Centre de Ressources Constructions et Aménagement Durable), dont le SNBPE régional est membre, la Branche porte ses messages au sein des groupes de travail afin de promouvoir nos matériaux. La valorisation d'opérations et d'initiatives exemplaires en matière de construction, la rédaction de fiches techniques matériaux, le partage d'expériences dans le cadre de visites et de chantiers sélectionnés sont autant d'initiatives actuellement développées (organisation en cours d'une visite de carrière et d'une centrale à béton à l'attention des professionnels de la construction et de l'aménagement de la région Midi-Pyrénées) ;

▸ L'Observatoire régional des matériaux : porté par les Services de l'Etat et les trois Fédérations que sont l'UNICEM, la FRTP et la FFB, il a pour vocation d'être une instance de concertation et d'échanges mais aussi d'évaluation et de prospective sur les besoins en matériaux au regard de la satisfaction des besoins économiques. L'UNICEM a d'ores et déjà apporté des premières contributions au travers de deux études, l'une qui avait trait aux flux interdépartementaux et interrégionaux des granulats, l'autre sur l'usage de ces matériaux, dont les bétons hydrauliques (centrales BPE, usines de produits en béton et mortiers, bétons de chantiers en vrac).

▸ Le Forum régional de l'eau (22 mars 2013) : ce Forum sur le thème des solidarités et des coopérations a été organisé par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et son Agence régionale du Développement durable (ARPE). L'UNICEM, membre de longue date de cette agence régionale, avait été naturellement sollicitée pour y intervenir. Elle l'a fait à deux voix (béton et granulat) en développant la gestion de l'eau dans l'utilisation du béton prêt à l'emploi (atelier dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables) et par le retour d'expérience sur la mise en place des commissions locales de concertation et de suivi (atelier Gouvernance).

▸ Les Journées Portes Ouvertes : en Midi-Pyrénées, la filière des matériaux de construction a été bien représentée dans sa variété (carrières, centrales BPE, pompes à béton, ISDI, plateforme de recyclage, ainsi qu'une cimenterie sur la base d'un partenariat). Sur la dizaine de sites ayant participé à l'opération, les visiteurs ont ainsi eu l'occasion de découvrir plusieurs centrales BPE ainsi que des pompes à béton. Des communiqués de presse et une communication faite sur mesure pour chacun des sites a permis de délivrer des messages très ciblés pour chacune des Branches représentées.

Cette manifestation s'inscrit bien dans l'un des objectifs de la Stratégie Développement durable visant à valoriser les atouts des produits minéraux.

▸ Les relations avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : une Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Agence de l'Eau et l'UNICEM Midi-Pyrénées est en voie de finalisation. Elle porte sur la période 2013 – 2018, période qui correspond au Xe programme d'intervention de l'Agence. L'objectif est de favoriser les échanges avec la Fédération, notamment par la diffusion d'informations et la mise en œuvre d'opérations permettant une meilleure prise en compte de l'eau sur nos sites industriels. A titre d'exemple, les nouvelles évolutions réglementaires liées notamment au calcul des redevances en fonction du niveau d'équipement du site ont motivé une rencontre avec l'Agence afin qu'en soit bien précisées les modalités. Les aides susceptibles d'être sollicitées font également partie des sujets qui sont traités dans le cadre de ce partenariat.

Ces quelques exemples illustrent la nouvelle synergie au sein de l'UNICEM, suivant un équilibre plus conforme à l'image que souhaite véhiculer la Fédération. ■

◆ **Philippe Gouze**
Secrétaire général UNICEM Midi-Pyrénées

Lu, vu, entendu

13

Mieux connaître le SYNFAD !

14

Journées professionnelles de la construction de la CAPEB

15

Information Filière

16

Conseils d'administration du SNBPE et de l'association Toupie développement

25

Départ à la retraite

26

Colloque sur la ville durable de la filière béton

28

Construction d'un collecteur d'eaux visitable sous l'autoroute A7 et la RD 312

30

l'IDRRIM

31

Journées dallages

32

Trophée béton 2012

35

Désignation

Mieux connaître le SYNFAD !

Créé il y a maintenant 3 ans, le SYNFAD représente les industriels fabricants de couches d'usure pour sols industriels et décoratifs. Ce secteur d'activité est fortement lié aux entreprises de dallages, à vocation industrielle, commerciale ou décorative. Si dans un premier temps, il a fallu trouver un cadre statutaire stable à l'organisation, celle-ci a pu ouvrir trois premiers « chantiers » à enjeux pour la profession.

Le premier de ces chantiers est celui de la communication. En effet, le SYNFAD souhaite être aux côtés des autres acteurs de la filière sur les sujets qui concerne le dallage. Pour cela, il faut être connu, c'est pourquoi le SYNFAD a d'abord créé une plaquette de présentation (document joint à cette revue). Cette plaquette va dans les semaines qui viennent être complétée par un site internet.

Le second est d'être parmi les acteurs de la filière en intégrant les groupes de travail qui ont, ou auront, la charge de faire évoluer les normes ou les documents techniques, qu'ils portent sur les produits ou sur leurs mises en œuvre.

Le troisième de ces chantiers est de porter à la connaissance des maîtres d'ouvrage l'IPRUC.

L'IPRUC est issue du Guide Technique « Sols Industriels » e-cahier 3577 du CSTB qui définit les sollicitations mécaniques et chimiques auxquelles le sol et sa couche d'usure devront répondre.

Un logiciel élaboré par le CSTB accompagne, au travers d'un questionnement, le maître d'ouvrage sur le choix le plus approprié compte-tenu de son exploitation. Ainsi, il aura la garantie d'avoir un dallage de qualité et durable. ■

Dominique Delorme
Secrétaire général
Rhône-Alpes

Le mot du Président, Christian Dellaroli

Les durcisseurs pour couche d'usure sont un élément essentiel des dallages béton à usage industriel et commercial. Tous les acteurs du bâtiment peuvent aisément en convenir.

Or, il n'existait jusqu'à présent aucune réglementation, normes, DTU, permettant aux professionnels de la filière « dallage » de choisir la solution adaptée aux besoins d'exploitation de leur ouvrage.

Devant une telle carence, les principaux fournisseurs et producteurs de durcisseurs se sont regroupés autour d'un syndicat professionnel (SYNFAD) pour remédier à cet état de fait.

Ainsi, de par son action soutenue, le SYNFAD a été un véritable moteur auprès du CSTB pour élaborer le Guide technique des sols à usage industriel selon le E-cahier 3577 - V3 - Janvier 2010.

Cet outil, aujourd'hui disponible avec son logiciel, est un élément incontournable et indispensable aux différents acteurs (maîtres d'ouvrage, d'œuvre, économistes, architectes...) qui leur permet de pouvoir faire un choix sur la couche d'usure spécifique à leur ouvrage.

Le SYNFAD se veut un promoteur de ce dispositif qui offre aux exploitants un sol de qualité, de sécurité et de pérennité.

NANTES, 20 - 22 JUIN 2013

JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION DE LA CAPEB

Pas question pour le SNBPE et ses partenaires, CIMbéton, Synad et SNPB de ne pas être présents aux Journées Professionnelles de la Construction de Nantes qui allient pendant 3 jours des conférences thématiques et un salon professionnel.

En 2012, les présidents des Unions Nationales Artisanales ont décidé de se regrouper pour tenir leurs journées professionnelles annuelles. Les différentes professions de l'artisanat y ont réfléchi individuellement sur la définition de leur politique professionnelle.

Venus de toute la France, les 3 000 délégués ont un double rôle de représentation de leur syndicat et de prescription auprès de leurs confrères artisans.

Intégré aux Journées Professionnelles de la Construction, le salon est un lieu d'échanges privilégié pour les industriels, négociants et professionnels du bâtiment. Animations permanentes et démonstrations techniques présentent leur savoir-faire et les innovations techniques.

Le SNBPE avait donné rendez-vous sur son stand où il est revenu sur la prescription et la performances des solutions béton dans la construction. Les échanges avec les visiteurs aussi curieux d'informations sur les bétons horizontaux (décoratifs) que verticaux ont été nombreux. Un moment privilégié pour dialoguer autour d'un matériau bien connu et largement plébiscité par le monde des artisans. ■

Information Filière

Le SNBPE a participé à l'Assemblée générale de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB), tenue à Saint-Malo.

Sous l'égide de Jean Bonnie (Président de la FIB), cette journée a mis en lumière l'engagement de la filière béton au sein de la démarche environnementale (matières premières locales, transports limités, etc.).

Il a ainsi été rappelé les réponses apportées par les solutions bétons vis-à-vis du développement durable, au regard, notamment, des exigences de la RT 2012 du Grenelle de l'Environnement.

Cette journée fut également l'occasion de mettre en perspective le contexte économique actuel avec les consommations énergétiques et les contraintes en termes de ressources naturelles.

Lors de cette Assemblée, Sophie Auconie, députée européenne, a souligné l'importance d'une démarche globale vis-à-vis des enjeux du Grenelle. Au sein de la filière béton, cela conforte donc les engagements pris dans la thématique Ville Durable pour les trois prochaines années. ■

Olivier Stephan
Délégué SNBPE Ouest

CONSEILS D'ADMINISTRATION DU SNBPE ET DE L'ASSOCIATION TOUPIE DÉVELOPPEMENT : UN POINT À MI-PARCOURS DE L'ANNÉE 2013.

Passage obligé, en juin de chaque année, les réunions de Conseils d'administration donnent lieu à l'approbation des comptes de l'année précédente et à un point d'étape toujours riche en information ; les réunions du 19 juin 2013 n'ont pas failli à la tradition.

Michel André

SNBPE

Des comptes bien tenus approuvés par la Commissaire aux comptes Catherine Salmon d'Audit Gestion Finances :

Catherine Salmon d'Audit Gestion Finances

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat SNBPE, à la fin de l'exercice... « Nos travaux relatifs à l'exercice 2012 ont porté sur la cohérence et la pertinence des informations communiquées et notamment l'application des engagements pris par le Syndicat dans le cadre de sa convention d'adhésion à l'UNICEM... ».

Le Président Apruzzese

Une analyse largement partagée par le Conseil d'administration, qui a approuvé à l'unanimité les comptes 2012.

LE COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DU SNBPE AU 1ER SEMESTRE 2013

Indépendamment des travaux des Commissions, le Président Apruzzese a tenu à se féliciter de la réussite des Journées Portes Ouvertes organisées par l'UNICEM et auxquelles ont participé un certain nombre d'unités de production de BPE, et à souligner l'engagement du SNBPE tant au niveau des travaux du groupe parlementaire « filière » créé à l'initiative du député Follio, qu'à ceux des groupes de travail sur la compétitivité industrielle, initiés par le ministre Montebourg.

Michel André : pourquoi une stratégie développement durable ?

Quelques constats : la méconnaissance ou la mauvaise image de nos produits entraîne des difficultés d'acceptation de nos activités, et ne nous permet pas de nous faire entendre. Il est donc indispensable de valoriser nos performances, de continuer à progresser et de communiquer pour faire savoir ce que nous faisons, et faire connaître nos progrès, ce qui suppose des mesures et des indicateurs. **La Stratégie Développement durable est une ambition d'excellence pour tous les acteurs.**

Le plan d'actions ? Etre exemplaire dans le fonctionnement de l'organisation professionnelle, valoriser nos produits et nos activités ; *« nous souffrons d'un déficit d'image, d'une méconnaissance de nos produits, syndrome « NIMBY »... et devons donc mieux valoriser les atouts de la construction en dur, nos matériaux, nos innovations, faire connaître les progrès réalisés, les performances atteintes et les atouts des produits minéraux »*, encourager excellence et progrès permanent sur les volets sécurité et environnement, insiste Michel André qui poursuit *« nous souhaitons montrer que nous sommes responsables non seulement sur le plan environnemental mais également sur le plan économique et social : nos activités de proximité contribuent à l'emploi local et au développement socio-économique des territoires »*.

En ce qui le concerne, le SNBPE a déjà commencé à travailler sur l'élaboration d'indicateurs qui restent à valider par son bureau, ce dont Michel André tient à remercier les Commissions du SNBPE pour leurs contributions aux travaux de l'UNICEM.

***« La gestion des déchets et le suivi de la rubrique 2518 sont au cœur des dossiers de la commission Environnement »* insiste Arnaud Colson,** qui indique que la commission a décidé de mettre à jour le guide syndical pour tenir compte des évolutions réglementaires. Une fiche viendra s'insérer dans la collection des fiches de bonnes pratiques, rubrique GESTION DES DÉCHETS BÉTON sous le numéro 5.0.

Le suivi de la rubrique 2518 : le SNBPE ne peut pas accepter la modification du décret de déclaration type relatif aux unités de production de BPE dès lors qu'il s'agit de revenir sur la distance d'éloignement des unités de production, qu'il s'agisse de centrales fixes ou de chantiers. Le SNBPE a fait valoir au CSPRT dans sa consultation que revenir sur cette disposition pour les centrales de chantier d'une durée d'installation inférieure à 12 mois aurait de nombreux effets négatifs et n'encouragerait pas les industriels qui se sentiraient discriminés, à poursuivre leurs efforts en matière environnementale. En revanche, le SNBPE ne serait pas opposé à ce qu'une circulaire soit établie de manière à ce qu'il ne soit pas touché à l'arrêté de déclaration, et que les préfets soient obligés, au cas par cas, d'octroyer une dérogation.

↙ Arnaud Colson

En conclusion et pour revenir sur **les redevances sur l'eau industrielles,** Arnaud Colson souhaite que les collèges SNBPE Région avec l'appui des secrétaires généraux UNICEM nouent des contacts avec les Agences de l'eau pour mieux faire connaître les process industriels de fabrication du BPE (réunions d'information, visite de site de production etc...).

Delphine Vrau ↗

Delphine Vrau : à noter au premier semestre, la communication sur la norme NF EN 206-1/CN, en animant avec la FFB, la FNTP et l'UMGO des sessions de présentation des évolutions réglementaires. Réunions qui ont connu un vrai succès à Paris, le 6 mars avec plus de 70 participants, à Toulouse le 28 mai (25 participants essentiellement producteurs), et à Lyon, le 12 juin, avec 100 présents. Et l'action en faveur de **l'évolution de la norme européenne EN 206** pour laquelle la majorité des remarques françaises ont été prises en compte, et dont le texte est en cours de traduction et sera présenté, pour vote final et formel en septembre, pour une publication attendue début 2014. Ce qui a parallèlement conduit à la réactivation du groupe de travail rédactionnel de la commission française P18B afin de préparer un nouveau complément national.

Ces actions ne doivent pas faire oublier **l'évolution de la marque NF BPE dont l'exploitation de pesées,** à compter du 1er janvier 2013. L'exploitation des pesées est réalisée de manière exhaustive avec des taux de réussite à 95% des gâchées conformes, et 90% des charges conformes. Tout objectif non atteint sur les gâchées ne se traduirait pas par un écart, mais par la justification que des actions correctives ont été entreprises, méthode confirmée par envoi par AFNOR d'une circulaire.

Reste maintenant à un groupe de travail à partir d'informations présentées par AFNOR Certification, sur la base des données recueillies par les auditeurs de la marque NF-BPE, lors des audits réalisés entre juillet et la fin de l'année 2013 (nombre d'écarts, nature des écarts, plans d'actions mis en œuvre), à proposer un retour :

- les mécanismes de sanction à appliquer en fonction de différents cas de figure à définir,
- les plans d'actions à mettre en place par les producteurs en fonction de la nature des écarts,
- le seuil de gâchées conformes à appliquer pour 2014.

Enfin, il convient de se féliciter des bon résultats de la campagne d'essais contradictoires, avec en 2012 : sur 420 centrales, 335 (soit 80%) ont été conformes au premier essai, 85 (soit 20%) ont été conformes au second essai et 4 suspendues. En 2013, sur 61 centrales, 55 (soit 90%) ont été conformes au premier essai, 6 (soit 10%) ont été conformes au second essai et aucune suspendue. Le comité stratégique de la marque NF BPE s'est prononcé sur le renouvellement de cette campagne pour une période de 3 ans, en élargissant les résultats aux consistances.

Frédéric Bidal ↘

LES PLANS NATIONAUX

PN « PERFDUB » Approche performantielle : l'étude de faisabilité a été validée par le groupe plénier et sera présentée ce jour au comité d'orientation du RGCU (Réseau Génie Civil et Urbain) pour inscription au titre des PN dont l'avis favorable est attendu pour le lancement du Plan en septembre 2013 (fin prévue en 2016).

PN « Recybéton » : le PN a démarré les travaux de sa première tranche début 2013 : les granulats sont qualifiés et les formulations théoriques sont en cours de finalisation par IFSTTAR. Le comité directeur du PN qui s'est tenu le 7 juin dernier a attribué les lots d'étude de la tranche 2.

UN MODÈLE DE PPSPS PRÉSENTÉ PAR FRÉDÉRIC BIDAL

DÉFINITION

- PPSPS = Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.
- Les PPSPS sont définis par le décret n°94-1159 du 26 décembre 1994.

La Commission a rédigé un PPSPS commun à la livraison du BPE et au pompage et en a fait relire la trame syndicale par Veritas qui a constaté que tous les points qui doivent y figurer, s'y trouvent bien.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- En tant que prestataire de livraison ou de pompage de BPE, dans le cas où le chantier est soumis à coordination SPS, il peut vous être demandé un PPSPS.
- Ce PPSPS permet au prestataire BPE de préciser au coordonnateur SPS, les risques qui seront importés par le fait de ses moyens ou de ses méthodes de travail, et d'indiquer les mesures de préventions correspondantes qui devront être respectées par ses salariés et ceux des autres entreprises intervenantes sur le chantier.
- Le PPSPS doit également préciser les mesures de prévention des risques spécifiques du chantier, susceptibles d'avoir un impact sur les salariés du prestataire BPE. Ces risques sont décrits par le PGCSPS (Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé disponible auprès du maître d'ouvrage ou du coordonnateur SPS).

Joël Neyhouser

A noter qu'en cas de sous-traitance de la livraison ou du pompage du BPE, ce modèle de PPSPS peut être transmis par le producteur de BPE à chacun de ses sous-traitants afin que ces derniers les complètent et les transmettent au coordonnateur SPS du chantier. Sur certains chantiers, les entreprises de mise en œuvre du BPE en accord avec le coordonnateur SPS, peuvent demander aux prestataires de livraison ou de pompage de BPE, une évaluation des risques et les mesures préventives liées aux phases d'activité. Dans ce cas, il est possible de se limiter à la simple communication d'un tableau, et il appartiendra ensuite à l'entreprise de mise en œuvre d'intégrer ces informations dans son propre PPSPS.

Le modèle de PPSPS syndical est téléchargeable dans les espaces adhérent des sites www.snbpe.org et www.snpb.org

LARGE INFORMATION SUR LA TAXE KILOMÉTRIQUE POIDS LOURDS PAR JOËL NEYHOUSER, COMMISSION TRANSPORT.

Sur la base des dernières positions et déclarations officielles du ministère en charge des transports, la taxe kilométrique poids lourds sera prélevée à compter du 1er octobre 2013 sur les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes circulant en charge comme à vide sur le territoire métropolitain (hors Corse).

Le réseau routier national actuellement gratuit et une partie du réseau secondaire seront soumis à la taxe dont les taux kilométriques dépendront de la catégorie du véhicule (silhouette et poids) et seront modulés en fonction de son niveau de pollution (classe Euro). Ils seront assortis également de minorations sur les réseaux des régions Bretagne, Aquitaine et Midi-Pyrénées.

Tous les véhicules assujettis à la taxe devront être équipés d'un dispositif embarqué qui sera délivré soit par des sociétés habilitées de télépéage (SHT) avec lesquelles les redevables pourront conclure un contrat de service, soit par Ecomouv pour les redevables occasionnels.

RAPPEL DE LA LOI : LES POINTS ESSENTIEL

LE RÉSEAU

- 1er Réseau, national : il s'agit des routes nationales et autoroutes du territoire métropolitain dont l'accès est aujourd'hui gratuit à l'exception des itinéraires qui n'appartiennent pas au RTET et sur lesquels le trafic quotidien de poids lourds est de moins de 80 véhicules; 10.200 kms sont concernés.
- 2e Réseau, secondaire : il s'agit des routes appartenant à des collectivités territoriales (départements et communes) supportant, ou susceptibles de supporter, un report significatif de trafic en provenance des autoroutes à péages, du réseau national soumis à la taxe, ou du réseau étranger soumis à taxe, redevance ou péages; 5300 kms sont concernés.
- La cartographie du réseau ainsi que la localisation précise des points de tarification sont accessibles sur le lien suivant : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Reseau-soumis-a-l-eco-redevance.html

Nb : Aucun kilomètre du réseau couvrant les départements du Lot, de la Haute-Savoie, des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence n'est taxé. Le département de la Vendée ne totalise que 8 kilomètres de réseau taxé.

Les véhicules assujettis

- il s'agit des véhicules de transport de marchandises à moteur dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes, et des ensembles de véhicules dont le véhicule tracteur qui a un poids total autorisé en charge, supérieur à 3,5 tonnes, répondant à une codification mentionnée sur leur certificat d'immatriculation.
- Véhicules non-assujettis ou exonérés : les véhicules dont la codification ne figure pas dans la liste visée ci-dessus ne sont pas assujettis à la taxe poids lourds ; ainsi en est-il par exemple des véhicules jusqu'à 3,5 tonnes qui relèvent de la catégorie N1, des véhicules VASP ou des véhicules mixtes CAM + VASP, ainsi que des véhicules et matériels agricoles mentionnés aux § 5 à 5.4 de l'article R311-1 du code de la route.

Les redevables de la taxe

- Dans l'attente de précisions apportées par décret, le principe est que le redevable de la taxe est le propriétaire du véhicule qui demeure, en toutes circonstances et indépendamment des aménagements possibles, solidairement responsable de son paiement.
- Des aménagements à ce principe sont prévus et restent encore à confirmer :

• en cas de crédit-bail le crédit preneur est le redevable,

• en cas de location pour une durée ne dépassant pas 3 mois, le loueur est le redevable,

• en cas de location de plus de 3 mois, le locataire et le loueur peuvent convenir de désigner comme redevable le locataire. La désignation du redevable dans les contrats de location de véhicule avec conducteur n'est pas encore tranchée : le critère du seuil de 3 mois est étudié.

Assiette et liquidation de la taxe

- Le réseau est virtuellement découpé en sections de tarification (tronçons compris entre 2 intersections d'une distance moyenne de 4 kilomètres), avec pour chacune d'elles un point de tarification (4100 points de tarification sont prévus).
- C'est une tarification au kilomètre arrondi à la centaine de mètres la plus proche qui est facturée dès le franchissement d'un point de tarification enregistré par l'équipement embarqué sur le véhicule ; tout franchissement d'un point de tarification quel que soit le sens de circulation entraine l'exigibilité de la taxe correspondant à la distance totale de la section de tarification.

Equipement des véhicules en dispositif embarqué

- Tous les véhicules assujettis, immatriculés en France, empruntant ou pas le réseau taxé, et tous les véhicules assujettis immatriculés à l'étranger, empruntant le réseau concerné, devront être obligatoirement équipés de leur propre dispositif électronique embarqué assurant l'enregistrement et la transmission automatique des données nécessaires au calcul du montant de la taxe et à sa facturation ;
- Il en résulte que les véhicules immatriculés en France mais amenés à ne jamais circuler sur le réseau taxé (cas des véhicules ne circulant qu'en Corse, ou dans les limites des 4 départements ne comportant aucun kilomètre de réseau taxé) devront être munis de l'équipement embarqué.

Paiement de la taxe

- La taxe n'est pas assujettie à la TVA.
- Elle est acquittée auprès de la SHT pour les redevables abonnés, et auprès d'Ecomouv pour les autres selon des modalités qui ne sont pas encore définies.
- En cas de contestation de la facture, le paiement est une condition préalable à toute demande de restitution.

Majoration forfaitaire des prix de transport

- Dans les relations entre les prestataires de service de transport et leurs donneurs d'ordre, la loi a institué un mécanisme de majoration forfaitaire des prix de transport, en assortissant cette obligation d'une amende de 15.000 euros (75.000 euros pour une personne morale) à laquelle s'expose le donneur d'ordre qui s'y soustrairait.

- Le Conseil constitutionnel a validé ce dispositif.

DATE D'APPLICATION

- La taxe kilométrique et le dispositif de majoration forfaitaire entreront en vigueur à la même date qui, sauf décision ultérieure contraire du ministère des transports, est fixée au 1er octobre 2013.

L'ACTIVITÉ VUE PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE DE L'UNICEM

Après la bonne surprise d'avril, les premiers, les résultats pour le mois de mai confirment le retour vers une tendance baissière de l'activité dans le secteur des matériaux de construction, dans des proportions qui restent toutefois relativement contenues. En effet, selon les estimations de l'enquête rapide, les livraisons de granulats auraient observé un repli de 2,6 % en données CVS-CJO par rapport à mai 2012 et de - 4 % par rapport au mois d'avril. Les résultats définitifs de l'enquête d'avril pour les granulats modérant quelque peu les bons chiffres de l'enquête rapide, l'évolution en cumul sur les cinq premiers mois de l'année ressort à - 0,3 % par rapport à la même période de 2012. Du côté du BPE, le mois de mai a également été marqué par un recul de la production après un mois d'avril plutôt dynamique. Les volumes produits se sont en effet contractés de 5 % par rapport à mai 2012 et de 3,5 % par rapport à avril. De sorte que, en cumul sur les cinq mois de 2013 les livraisons accusent un repli de 3,4 % au regard de la même période de l'an passé.

↗ Nicolas Luttringer, Benoist Thomas et le président Olivier Apruzesse

CONTRACTION CONTENUE...

Après plusieurs mois chahutés par les effets des intempéries, la tendance conjoncturelle semble mieux se dessiner au mois de mai même si ce dernier restera marqué et perturbé par une pluviométrie supérieure de 50 % à la normale.

En effet, mai 2013 figure, au niveau national, au quatrième rang des mois de mai les plus arrosés depuis 1959. Dans ce contexte et, compte tenu de l'environnement conjoncturel peu porteur, la contraction de l'activité apparaît donc modérée.

L'activité des travaux publics a connu un net rebond au mois d'avril, renouant avec les niveaux observés l'an passé au même mois. Toutefois, en cumul sur les quatre mois de 2013, les travaux réalisés restent en retrait de 0,9 % par rapport à la même période de 2012 (données CVS-CJO) tandis que les marchés conclus ne sont qu'en très légère progression (+ 0,6 %). Si les professionnels du secteur s'attendent à une amélioration de l'activité au deuxième trimestre (après le "creux" des trois premiers mois de l'année), la visibilité conjoncturelle demeure très faible et les perspectives peu favorables. Alors que l'année 2013 aurait dû être marquée par un raffermissement des dépenses dans un contexte préélectoral, c'est plutôt la frilosité et la mollesse de la commande publique locale qui prédominent. La mise en place de nouvelles institutions de financement des collectivités et la normalisation des conditions d'accès au crédit depuis début 2013 ne semblent pas suffire à desserrer le verrou des investissements locaux, désormais bridés par la volonté de désendettement des collectivités. Dans ce contexte, les acteurs du secteur des TP font preuve d'une grande prudence et ne s'attendent pas à un réel rebond de leur activité dans les mois à venir.

DES PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ FIGÉES

Du côté du bâtiment, les indicateurs disponibles confirment également la fragilité de la confiance des professionnels, notamment s'agissant du segment du non-résidentiel pour lequel les perspectives d'activité sont de plus en plus sombres. Interrogés en mai par l'INSEE, les chefs d'entreprise du secteur du logement demeuraient, pour leur part, assez pessimistes. Le solde d'opinion sur la tendance récente et à venir de l'activité reste figé depuis près d'un an à bas niveau même si le niveau des carnets de commande ne marque pas de forte inflexion baissière pour le moment. Sur les trois derniers mois connus allant de février à avril, les mises en chantier de logements étaient en recul de - 1,1% sur un an, la tendance étant plus favorable au segment du logement collectif.

(+ 5 %) qu'à celui de l'individuel (- 7 %). L'évolution des autorisations de logements reste quant à elle atypique avec une progression de + 3,8 % sur les trois mêmes mois, la variation des permis étant cette fois à l'avantage des logements individuels (+ 15 % contre - 6 % pour le collectif). Ce rebond masque toutefois un gonflement artificiel du nombre de demandes de permis, notamment dans le segment de la maison individuelle. En effet, l'entrée en vigueur de la RT2012 au début 2013 a rendu caduques les anciennes autorisations non mises en chantier, d'où de nombreux dépôts de permis modificatifs. Cet impact devrait toutefois s'atténuer dans les prochains mois et laisser apparaître une tendance moins flatteuse.

	2013		
	COMÉCO sept. & nov. 2012	COMÉCO mars 2013	COMÉCO mai 2013
Granulats	- 3%	- 3%	- 3%
BPE	- 5%	- 5%	- 5%

Reste que le climat de confiance est largement à reconquérir dans ce secteur. Il est à ce titre encore un peu tôt pour savoir si les récentes annonces du Président de la République en faveur du bâtiment ce 14 juin à la Fédération Française du Bâtiment (baisse de la TVA dans le logement social, révisions des abattements sur les plus-values immobilières et foncières...) suffiront à en amorcer le redressement.

L'ASSOCIATION TOUPIE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE DES ADHÉRENTS DU SNBPE RAPPELLE SON PRÉSIDENT ALAIN CAMUS ; TOUTES LES ACTIONS RÉALISÉES LE SONT POUR SOUTENIR LEUR PRODUCTION…

Le concours **béton en milieu rural** est reconduit pour l'année 2013, et le SNBPE souhaite recevoir au moins autant de dossiers qu'en 2012. Les dossiers d'inscriptions sont téléchargeables dans l'espace Adhérents du site www.snbpe.org. Attention : **dépôt des dossiers auprès du comité de sélection au plus tard 22 juillet 2013.**

Les bétons d'aménagement et décoratifs : la prescription constitue le travail quotidien des délégués SNBPE région. Ce qui passe par la mise à jour par des prospects : Conseils généraux et communautés de Communes. D'où le lancement **d'une vaste enquête de terrain,** à partir d'un questionnaire rénové, à l'attention des 95 Conseils généraux et de 90 communautés de communes dont 30 communautés de communes de 10 000 à 50 000 ha, 30 communautés de communes de 50 000 à 100 000 ha, 30 communautés de communes > 100 000 ha. Soit 5 de chaque par délégué SNBPE région. La méthode retenue prévoit 30% minimum d'entretiens directs, et le solde par téléphone pour une remise des fiches fin septembre.

Mais la voirie, c'est aussi le concours 2013, parrainé par l'IDRRIM et l'ATTF ; **le dépôt des dossiers auprès du Comité de sélection devra être effectué au plus tard le 16 septembre 2013.**

Le plan d'actions de la campagne Génie civil 2013 poursuit sa déclinaison par segments, ouvrages d'art, Génie civil, travaux souterrains, ouvrages en site maritime et fluvial et thèmes transversaux tels que le développement durable, la normalisation, les Eurocodes béton, la veille technologique, les innovations, la formation des jeunes et l'approche performantielle. Il se déroule avec l'organisation de Journées techniques en partenariat avec l'AFGC, des conférences techniques, des visites et conférences sur les sites maritimes et fluviaux ; il convient ainsi de noter, au 1er premier semestre, notre participation aux journées d'étude AFGC de Cachan et la Journée RST Dijon, et au 2e semestre le Colloque Le Pont à Toulouse, la formation Approche performantielle à Aix-en-Provence et Lille et le colloque BEFUP à Marseille (Mucem) en octobre.

L'action en faveur du **bâtiment** se traduit par la promotion du logiciel BET*ie* dont les consultations sont en augmentation avec à ce jour, environ 400 utilisateurs dont le 1/3 en connexion unique et plus de 1600 projets créés dont environ 400 projets réels ; de nombreuses entreprises sont des utilisateurs relativement « fréquent ».

Le bâtiment collectif n'est pas oublié avec la poursuite des travaux du GT Bâtiment collectif qui a déjà établi une grille des atouts du BPE, au regard des obligations réglementaires, pour servir de base argumentaire dans la rédaction de futures fiches, et produira très prochainement une étude économique. Il est prévu de réaliser la synthèse de ces travaux et de les présenter à la profession à la fin de l'année 2013.

LA VILLE DURABLE, LE NOUVEAU PROJET DE LA FILIÈRE EXPLIQUÉ PAR PIERRE OLIVIER BOYER, qui en est chargé de l'animation. La filière Béton - SNBPE, CIMbéton et SFIC - ont signé le 12 avril 2013 une convention de partenariat destinée à valoriser les atouts du béton dans la ville de demain. La plateforme argumentaire reposera sur le mieux choisir pour mieux habiter, mieux se déplacer et mieux vivre et mettra aussi l'accent sur les ressources locales, le savoir-faire et les emplois locaux, l'éco-responsabilité, la traçabilité (ACV) et la gestion des déchets. La filière donne rendez-vous aux élus et aux prescripteurs au **Salon des Maires**, à Paris Porte de Versailles,- Hall 2.2 du mardi 19 au jeudi 21 novembre 2013.

Alain Camus

LES TEMPS FORTS DE LA COMMUNICATION SYNDICALE

- Le soutien à une **exposition Perret** de décembre 2013 à février 2014 au Conseil Economique Social et Environnemental, au cours de laquelle plusieurs animations syndicales sont prévues, dont une réunion nationale Génie civil, début janvier 2014, et 6 visites conférences (1 par délégué SNBPE) de l'exposition par des établissements d'enseignement.
- Un **déjeuner-débat** avec **Anne Hidalgo**, **première adjointe au Maire de Paris**, candidate à la succession de Bertrand Delanoë, et en tant que témoin sur l'aspect développement et urbanisme, Nicolas Michelin, architecte urbaniste et créateur de l'agence ANMA, le jeudi 11 juillet 2013 à la Maison des Centraliens.
- La célébration des **50 ans du SNBPE,** les jeudi 5 et vendredi 6 juin 2014, avec le jeudi 5 juin une manifestation au Conseil Economique Social et Environnemental en fin d'après-midi, en présence des partenaires de la filière et des membres de l'Assemblée générale d'ERMCO, puis une soirée de gala. Le vendredi 6 juin, à l'UNICEM, est prévue une Assemblée générale d'ERMCO. ■

Benoist Thomas
Secrétaire général
SNBPE - SNPB

DÉPART À LA RETRAITE

A l'issue des leurs réunions statutaires, les adhérents du SNBPE et du SNPB ont tenu à saluer le départ à la retraite de Jacques Guinoiseau, délégué SNBPE de la Région Ouest.

Rappel du parcours de Jacques Guinoiseau par le président Apruzzese :

« Après une formation juridique, licence et maîtrise de droit privé et Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, Jacques Guinoiseau a entamé sa vie professionnelle, que l'on peut résumer en deux périodes et une parenthèse.

De 1978 à 1999, il remplit les fonctions de Secrétaire général CAPEB 49 qui, à l'époque, regroupe 1900 adhérents employant 10 000 salariés ce qui situe la CAPEB Maine-et-Loire dans les 3 premières du Top 10 des CAPEB, Vendée, Loire-Atlantique et Maine-et-Loire tant en nombre d'adhérents qu'en taux de syndicalisation.

Au cours de ces années, il se consacre à l'accompagnement quotidien des entreprises avec une forte activité de conseil en matière sociale, technique et de techniques de gestion, œuvre à la création d'artisans animateurs-sécurité en collaboration avec l'OPPBTP et se retrouve parmi les membres de l'équipe des créateurs du salon ARTIBAT. Il est aussi inscrit sur la liste préfectorale des conseillers des salariés (non « encartés ») en matière de licenciement dans les entreprises dépourvues de représentants du personnel, de même qu'il est Vice-président de l'association des Secrétaires Généraux de l'Artisanat

En 1999-2000, s'ouvre une parenthèse purement « alimentaire » dans la sphère charcutière comme chargé de mission à la Fédération Nationale des Artisans Charcutiers Traiteurs à Paris.

Puis, pour Jacques Guinoiseau s'ouvre la seconde période de 2000-2013 en tant que délégué régional Grand Ouest du SNBPE avec cinq régions arpentées au total, même après l'abandon de la Normandie lors de l'augmentation du nombre de délégués au profit du Poitou-Charentes. Un chiffre : 1 million de kilomètres parcourus de Royan à Rouen, de Brest à Châteauroux...

Derrière ces kilomètres, Jacques Guinoiseau lègue au SNBPE la création d'un réseau sur le plan professionnel et politique, la prise en compte du SNBPE comme véritable acteur local face à une filière bois particulièrement active dans l'Ouest, la mise en place de programmes de formation avec les Fédérations du Bâtiment, de la CAPEB et du Paysage et une forte présence dans le domaine des ouvrages d'art – il est membre du club régional Ouvrages d'Art du RST et membre du bureau régional de l'AFGC ; parmi ses mandats notons aussi qu'il est membre et Vice-président de COBATY Anjou.

Et puis, n'oublions pas une autre parenthèse UNICEM avec un intérim de 18 mois au poste de Secrétaire Général de l'UNICEM.

Enfin, saluons comme il se doit, la création par Jacques Guinoiseau , du concept de collège interrégional dont il a réuni deux sessions dans l'Ouest, la première à Poitiers en 2010 et la seconde au Mans en 2011 avec 117 participants, avec l'aide des adhérents qui ont à cœur de s'investir dans ces journées d'échange avec les structures nationales, mais aussi de leur donner une ouverture sur des dossiers économiques et politiques plus généraux ».

↗ Benoist Thomas, Jacques Guinoiseau, le président Olivier Apruzzese.

En quelques mots de remerciement, Jacques Guinoiseau a tenu tout d'abord « à remercier deux personnes : Pierre-Yves Périgois qui en l'embauchant a su lui faire confiance en lui permettant de relancer sa carrière, et Benoist Thomas qui a su quant à lui trouver un mode de collaboration harmonieux, puis à souligner qu'il partait à la retraite serein et sans amertume, satisfait de l'intégration de son successeur à un poste qui n'aura pas été vacant un seul instant et de pouvoir poursuivre quelque temps sa collaboration avec la filière dans le cadre de son nouveau statut d'auto-entrepreneur ». ■

JEUDI 28 MARS 2013

Colloque sur la ville durable de la filière béton

le SNBPE s'inscrit au cœur de la réflexion sur la ville durable.

Soucieux de s'inscrire dans la réflexion sur la ville durable, le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) a participé le 28 mars au colloque organisé au CESI de Nanterre par la filière béton, sur le thème de « La ville durable : enjeux, état de l'art, prospective et solution béton en bâtiment, Génie civil et infrastructure de mobilité ».

Organisé par la filière béton - CIMbéton, le Syndicat du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) et la Fédération de l'industrie du Béton (FIB) -, ce colloque a donné lieu à une grande réflexion collective des acteurs du secteur sur la problématique de la ville durable et des matériaux les plus adaptés à sa construction.

Occasion unique d'échanges entre les acteurs du secteur du béton et de la construction d'une part et le monde de la formation et de la recherche d'autre part, ce colloque - à portée nationale - a mêlé conférences, films et tables rondes avec intervention du public.

Le but : Rendre compte des différents aspects de la problématique de la ville durable, présenter les enjeux du marché et montrer l'implication de tous les acteurs de la filière béton.

Le béton, le matériau essentiel de la ville durable. Présenté comme la solution d'avenir pour la construction de la ville durable, le béton - matériau de construction le plus utilisé dans le monde - correspond aux exigences environnementales, thermiques et économiques de cette cité du futur. Par ailleurs, sa résistance physique unique le positionne comme le matériau le plus pertinent pour la réalisation d'ouvrages de Génie civil et de bâtiments de grande hauteur.

Au programme de cette journée ouverte par Hugues de Penfentenyo, Président de CIMbéton, cinq thématiques :

- La ville durable : enjeux, objectifs et outils essentiels,
- La ville durable : normes et outils spécifiques,
- Une démarche de progrès au-delà des labels et des normes,
- Bâtiment durable : mieux habiter,
- Infrastructures de mobilité et Génie civil : mieux maîtriser les impacts,

ont été abordées lors de présentations ou d'une table ronde animée par Dominique Bidou, Président d'honneur de l'association HQE. Avec la participation d'Anne-Sophie Perrissin-Fabert, directrice de l'association HQE, Hélène Teulon, professeur à l'école Polytechnique, Isabelle Baer, déléguée générale du SNAL, Anne Bernard-Gély, déléguée générale du SFIC et Gérard Sénior, architecte.

L'occasion aussi pour le SNBPE de présenter BET*ie*. ■

Isabelle Videlaine ↗

Dominique Bidou ↘

Hugues de Penfentenyo - Président de CIMbéton ↙

Un des ouvrages majeurs de l'agglomération Lyonnaise

CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX VISITABLE SOUS L'AUTOROUTE A7 ET LA RD 312 (EPSE)

L'Émissaire du Plateau Sud-Est de Lyon (EPSE) se situe dans le département du Rhône au Sud-Est de Lyon sur les communes de Feyzin, Saint-Fons, Vénissieux, Saint Priest et Corbas. Il s'inscrit dans le projet global d'assainissement de l'est lyonnais comme un des ouvrages qui constitue l'épine dorsale du réseau pour le secteur Sud-Est.

La construction de l'Emissaire du Plateau Sud-Est (EPSE) s'inscrit dans le cadre du programme de lutte contre les inondations des communes du Sud-Est de l'agglomération lyonnaise, et a constitué l'une des priorités du schéma général d'assainissement de 1992.

Les travaux consistent en la construction d'un collecteur visitable sous l'autoroute A7 et la RD 312 et la mise en place d'un jeu de vannes qui permettront de réguler le déversement des eaux pluviales vers le canal du Rhône.

L'ensemble du bassin versant de l'EPSE représente une superficie de 4 400 hectares dont les eaux s'écoulent gravitairement pour être collectées par l'émissaire constitué d'une branche principale et de 2 antennes structurantes.

Aujourd'hui, la mise en service définitive de l'EPSE reste subordonnée à l'achèvement de l'émissaire aval chargé d'évacuer les eaux d'orages dans le canal de fuite du Rhône sur la commune de Feyzin et, plus particulièrement, à la réalisation du collecteur sous la RD 12 et l'autoroute A7.

Plan de situation des travaux ↘

La construction de l'EPSE a été réalisée par le groupement d'entreprise SOGEA Rhône-Alpes et GANTELET GALABERTHIER.

Le budget des travaux s'élève à plus de 2 millions d'euros.

Les travaux ont duré environ 3 mois et ils se sont terminés en février 2013 :

Ils consistaient en :

- la construction d'un puits de travail,
- la construction d'un collecteur visitable en galerie de 210 mètres de longueur,
- le raccordement sur la chambre existante à l'aval de la route de Lyon,
- la construction d'un collecteur visitable à ciel ouvert sur 930 mètres,
- la construction d'un égout de 500 mm sur 40 mètres et de 3.55 m de hauteur,

- la construction de 3 chambres de raccordement,
- la construction de 9 cheminées de visite et de 5 regards d'accès,
- le raccordement sur le collecteur amont.

Ce groupement d'entreprises a fait appel à un adhérent du SNBPE pour la fourniture de **800 m³** de BPE afin de couler en place les cunettes et les voutes comprenant 2 têtes d'injections qui ont permis le coulage du béton.

Les bétons prescrits par le Grand Lyon étaient un béton de propreté sous les cunettes et un **C40/50 XA3 Dmax 10 S4** pour le reste de l'ouvrage.

Plus de ¾ des bétons ont été pompés avec des cadences journalières qui ne pouvaient excéder **24 m³**/ jour car les coulages se sont effectués 5 mètres/ 5 mètres.

Une véritable collaboration s'est créée entre l'entreprise de mise en œuvre et le fournisseur de BPE surtout pour le coulage des voutes par injection. Le savoir-faire technique et les conseils sur la qualité et la fluidité des bétons de l'adhérent BPE ont été déterminants pour faciliter la mise en œuvre. ■

◆ **Estelle Rodot**
Déléguée régionale SNBPE Centre-Est

L'IDRRIM

L'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) fédère l'ensemble des acteurs publics et privés agissant dans le domaine des infrastructures de mobilité et des espaces urbains : État, collectivités locales, gestionnaires de réseaux, services techniques, ingénierie privée, entreprises, fournisseurs, associations partenariales, écoles, centres de formation et organismes de recherche.

LE RÔLE DE L'IDRRIM

Association à caractère public-privé, l'IDRRIM a été créé le 19 janvier 2010 à l'initiative du ministère de l'Ecologie du Développement durable et de l'Energie, de l'Assemblée des départements de France, de la Fédération professionnelle Syntec-Ingénierie et de la Fédération Nationale des Travaux Publics et ses syndicats associés, faisant suite en cela à l'engagement pris, quelques mois plus tôt, dans la Convention d'Engagement Volontaire (CEV) de créer un institut partenarial de référence français dans le domaine des infrastructures de transport.

Le 20 mars dernier à la Maison de la RATP, l'IDRRIM organisait une conférence intitulée « Innovation, Route et Rue de 5e génération et Infrastructures durables ».

L'occasion pour son Président, Yves Krattinger, d'ouvrir cette table-ronde en rappelant les objectifs de cet Institut, composé de 47 membres publics et privés.

La table ronde composée de Eric Le Guern, directeur Setra, Jean-Louis Marchand, président Usirf, Eric Cunim, représentant de Syntec-Ingénierie et Yves Krattinger en tant que Sénateur et Président du Conseil général de la Haute-Saône.

Selon Jean-Louis Marchand, il s'agit de trouver des solutions avec l'existant (ressources, moyens, technologies..) afin de donner de nouvelles perspectives aux nouvelles générations pour viser une excellence environnementale, pas seulement de l'« acceptable ».

Pour Yves Krattinger, cette nouvelle génération de route doit être « interactive » pour le véhicule certes, mais aussi pour les usagers dans ces véhicules.

Pour Eric Cunim, la route, la rue, les infrastructures de mobilité de demain doivent être « désirables » : sans omettre de baisser les émissions de CO_2, de faire de la prévention, faire de l'alerte utile en cas de crise. Dans cette perspective, la gestion doit se réaliser par la création de nouveaux outils en 3D afin de suivre le support tout au long de sa vie.

Dans cette démarche, le Conseil général de la Gironde a mis en place un logiciel « TRACC-EXPERT » (développé par l'IFSSTAR).

Selon Eric Cunim, les concepteurs et les paysagistes doivent se concerter, se rassembler, s'adapter pour entrevoir une nouvelle Rue, dans la Ville Durable, et plus précisément la 5e Génération de la Rue. Les solutions en bétons d'aménagement devraient apparaître comme un axe de promotion intéressant.

En conclusion, Yves Krattinger rappelle que dans le concept très large de « la Ville Durable », il ne faut pas oublier la sécurité, l'hébergement, la santé... ■

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ERMCO

Réunie les 6 et 7 juin à Cascais au Portugal, l'Assemblée générale d'ERMCO a décidé sur proposition du Bureau, en ce qui concerne les cotisations de l'année 2013, et pour tenir compte des difficultés rencontrées par les associations du fait de la baisse de la production en Europe, de diviser par deux l'appel de cotisations et de s'en tenir à la première facture adressée aux associations membres.

De 2014 à 2017, l'augmentation des cotisations sera progressive pour retrouver 100% de la facturation.

A noter également dans les comptes-rendus des Commissions, celui d'Ecotech, qui a annoncé la publication attendue de l'EN 206 au premier semestre 2014 et de l'ESD qui poursuit ses actions de lobbying auprès du parlement européen pour obtenir l'exemption des chronotachygraphes.

Enfin, plusieurs exposés ont été présentés sur le béton compacté en technique routière ; la Commission Développement du SNBPE pourra se rapprocher de l'Association belge pour information à ce sujet. La France est intervenue avec Jean-Marc Potier sur les évolutions des FDES et le rappel de BET*ie*.

Journées dallages

Le SNBPE, en partenariat avec CIMbéton et l'Unesi poursuit son Tour de France d'information auprès des prescripteurs et des entreprises de mise en œuvre de dallages en béton et des sols décoratifs.

Au second trimestre, Orléans le 10 avril et Rennes le 16 mai ont accueilli ces réunions.

Ces journées ont permis de partager les enjeux techniques des dallages industriels ainsi que les difficultés actuelles de ce marché, avec les entreprises de pose de sols industriels, les collectivités locales, les architectes, les enseignants...

A cette occasion, le SNBPE a fait un point sur le contexte normatif et réglementaire relatif à l'information environnementale sur le béton. Une présentation de la calculette BET*ie* a permis de rappeler ses apports vis-à-vis de l'évaluation de la QEB et de l'optimisation des choix constructifs.

Ces journées furent également l'occasion de présenter quelques réalisations originales en bétons décoratifs.

A Rennes, la rencontre s'est achevée avec une démonstration de mise en œuvre de béton ciré millimétrique.

Une prochaine journée est d'ores et déjà prévue en Champagne-Ardenne, en octobre. ■

REMISE DES PRIX

TROPHÉE BÉTON 2012

Betocib, CIMbéton et la Fondation EFB, sous le haut patronage du ministère de la Culture, ont remis les prix du Trophée Béton 2012, le lundi 7 janvier 2013 à 18h30 à la Maison de l'architecture en Île-de-France, 148 rue du Faubourg Saint-Martin, Paris 10e.

Cette cérémonie s'est déroulée à la suite de la délibération du jury, où les 10 équipes nominées ont été auditionnées. Quatre équipes ont été désignées lauréates.

LES LAURÉATS :

1er prix

Antoine Meinnel et Romain Pequin, ENSA Versailles (directeur de diplôme : Aghis Pangalos)

Un chai viticole pour le vignoble de Gigondas

1er prix ex-aequo

Lucie Enderlin, ENSA Nancy (directeurs de diplôme : Pascale Richter et Laurent Koetz)

Une Ecole de Paysage à Toul

2ème prix :

Quentin Perchet, INSA Strasbourg (directeur de diplôme : Philippe Dahan)

La Maison de Viktor & Rolf, Londres

3ème prix :

Xavier Travert, ENSA Paris-Val de Seine (directeur de diplôme : Xavier Lagurgue)

Une Unité de Régénération Urbaine, Porte de Bercy à Paris

LES NOMINÉS :

Isabelle Bardèche, Ecole Spéciale d'Architecture (directeur de diplôme : Jacques Métrot)

AlgÔ ou la régénération de la baie de Morlaix par les algues

Jonathan Coppa, ENSA Nancy (directeurs de diplôme : Pascale Richter et Laurent Koetz)

Fondation Baru pour la bande dessinée

Paul Fraillon et Thibault Guillaneau, ENSA Paris-Val de Seine (directeur de diplôme : Marc Tabet)

Le Syncrétisme Religieux ou l'Identité Péruvienne Moderne

Julien Gougeat, ENSA Paris - La Villette (directeur de diplôme : Pascal Quintard Hofstein)

Solitaire/Solidaire, une tour parisienne

Thibaut Muller, ENSA Strasbourg (directeur de diplôme : Dominique Coulon)

Porte des Lilas : une nouvelle transition urbaine et culturelle

François Tramoni, ENSA Marseille (directeur de diplôme : Rémy Marciano)

Une Mégalithe Stambouliote

LE TROPHÉE BÉTON : UN NOUVEAU CONCOURS POUR LES JEUNES DIPLÔMÉS DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

Le concours a été créé pour inviter les étudiants à approfondir leurs connaissances en résistance des matériaux suivant une approche structurelle. L'objectif est de pouvoir imaginer de nouveaux dialogues entre les jeunes professionnels, les ingénieur et les entreprises, engagés ensemble en faveur de l'innovation au service de l'architecture en béton. Pour encourager le dialogue, le concours est accompagné d'une série de conférences où de prestigieux projets contemporains sont présentés par plusieurs acteurs.

Le Trophée béton récompense les étudiants inscrits en projet de fin d'étude (PFE), ou les jeunes diplômés de moins d'un an des écoles d'architecture françaises, pour la pertinence des qualités esthétiques, techniques et environnementales du matériau béton appliqué à leur projet de fin d'études. Le Trophée Béton favorise le rapprochement des écoles d'architecture et des écoles d'ingénieurs.

Dix équipes nominées et quatre désignées lauréates vont bénéficier, grâce à ce concours, d'une visibilité à l'orée de leur entrée dans la vie professionnelle à travers une exposition à la Maison d'architecture en Île-de-France et la publication d'un tiré-à-part de la revue AMC-le Moniteur.

UN JURY D'EXCEPTION

Sous la présidence de Franck Hammoutène, architecte, Président de BETOCIB, le jury a réunit les représentants des différents partenaires, des architectes et des ingénieurs pour qui les qualités architecturales sont indissociables des qualités structurelles :

Jérôme Poulain, chef du bureau des enseignements, Service de l'architecture, Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication,

Michel Perrot, *Président de la Maison de l'architecture en Ile-de-France,*

Gilles Davoine, rédacteur en chef AMC- le Moniteur,

Pierre Bonnet, *architecte,*

Franck Boutté, *architecte-ingénieur,*

Paul Chemetov, *architecte,*

Bernard Desmoulin, *architecte,*

Nathalie Franck, *architecte,*

Christelle Gress, *ingénieur,*

Olivier Herbemont, *architecte, maître d'ouvrage,*

Jean-Marc Weill, *architecte-ingénieur.*

DES LAURÉATS RÉCOMPENSÉS

10 projets ont été nominés et 4 équipes lauréates ont reçu un prix.

Deux 1er prix : 5 000 euros ; 2e prix : 3 000 euros ; 3e prix : 1 500 euros

UNE VALORISATION IMMÉDIATE À TRAVERS UNE EXPOSITION

Les 10 projets nominés ont fait l'objet d'une exposition, du 7 au 14 janvier 2013 à la Maison d'architecture en Île-de-France.

UNE PUBLICATION SPÉCIALE

Les résultats du concours ont été publiés dans un tiré à part de la revue AMC, distribué à 16 000 exemplaires, avec le numéro du mois de février 2013.

A SUIVRE : LE LANCEMENT DE LA 2E SESSION ET TROIS NOUVELLES CONFÉRENCES

Le lancement de la 2e session du « Trophée béton, liberté de l'espace », s'est déroulé le 26 février 2013, à 18h30, à la Maison de l'architecture en Île-de-France. Simon Texier, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Picardie Jules Verne (Amiens), a présenté une conférence intitulée « Panorama de l'architecture contemporaine, prouesses et folies du béton ». ■

Deux conférences ont suivi ce lancement avant la clôture des inscriptions de la 2e session :

mai : Dialogue architectes / entreprises : mises en œuvre innovantes des bétons,

juin : Le béton des artistes,

Une autre est prévue en septembre : Dialogue architectes / maîtres d'ouvrage : bétons et écoquartiers. ■

Les inscriptions au concours sont ouvertes depuis le 26 février 2013 sur le site : www.trophee-beton.com

Pour plus d'information :
info@trophee-beton.com
www.trophee-beton.com

Claire Barbou, secrétaire générale de Bétocib, 01 55 23 01 17.
Judith Hardy, directrice de la rédaction de Construction Moderne, CIMbéton, 01 55 23 01 05.
Trophée Béton - 7 place de la défense - 92974 Paris La défense cedex.

Recrutements : deux nouveaux Délégués Régionaux au SNBPE

RÉGION OUEST

Olivier Stephan vient d'être nommé délégué régional du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) pour la région Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Centre) en remplacement de Jacques Guinoiseau, parti à la retraite.

Agé de 31 ans, ingénieur diplômé de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM) de Nantes, Olivier Stephan, a réalisé la majeure partie de sa carrière dans le secteur des matériaux de construction. D'abord en tant qu'ingénieur certification à AFNOR Certification puis à l'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG) où il occupait la fonction d'adjoint au Chef du service des Affaires techniques depuis 2011.

Olivier Stéphan prend ses fonctions de délégué régional Ouest du SNBPE en juillet 2013.

La région Ouest comprend les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Centre.

RÉGION EST

Jean-Luc Armenante vient d'être nommé délégué régional du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) pour la région Est (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne et Bourgogne-Franche-Comté). Il succède à Michel George, parti à la retraite.

Agé de 47 ans, diplômé en Génie civil (IUT de Reims), Jean-Luc Armenante, a réalisé la majeure partie de sa carrière en tant que responsable commercial dans le secteur de la construction, notamment chez Béton de France puis Cemex. Depuis 2007, il occupait le poste de responsable commercial chez Unibéton, en charge du secteur de la Marne.

Jean-Luc Armenante a pris ses fonctions de délégué régional Est du SNBPE le 15 mai 2013.

Le délégué régional organise, anime et coordonne en région l'action du SNBPE auprès des partenaires et prescripteurs de la profession.

Il est en charge des actions spécifiques de la filière Béton Prêt à l'Emploi (BPE), au premier rang desquelles la promotion des solutions béton, et assure le développement de la représentativité syndicale.

La région Est comprend les régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne et Bourgogne-Franche-Comté.

Designations : les partenaires

FRANÇOISE DESPRET ÉLUE PRÉSIDENTE DE LA CNATP

Le Conseil d'administration de la CNATP élit son nouveau Bureau.

A la suite de l'Assemblée générale de la CNATP du 18 avril réunie à Paris, le Conseil d'administration du 26 avril 2013 a élu son Bureau.

Il a porté Françoise Despret à la Présidence de la CNATP.

Françoise Despret dirige depuis 1997 avec son époux une entreprise artisanale de Paysage et Elagage à Meillonnas (Ain). Présidente de la CNATP de l'Ain et de la CNATP Rhône-Alpes, elle est également trésorière de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain.

À l'issue de son élection, Françoise Despret s'est inscrite *« dans une perspective d'action collective prenant appui sur un conseil d'administration où sera privilégié le travail en équipe. Je me félicite de la représentation équilibrée entre les professions que défend et soutient la CNATP aussi bien au sein du Conseil que du Bureau. Nos objectifs sont d'agir, avec et pour, notre réseau de syndicats départementaux afin de servir le plus efficacement possible les entreprises artisanales de Travaux publics et de Paysage. »*

Le Bureau de la CNATP est également composé de :

Vice-président : Michel Giraud, artisan Travaux publics à Saint-Maurice le Girard (Vendée).

Trésorier : Daniel Jouanneau, artisan paysagiste à Saint-Cyr-sur-Loire (Indre & Loire)

Secrétaire : Dominique Dréneri, artisan Travaux publics à Thiervillesur-Meuse (Meuse). ■

La Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage.
On compte 61 179 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés). 31 663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur, 25 690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %. Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76 077. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités.

Contact :
Francis Boullard (CNATP) 01 53 60 51 75 - 06 34 99 20 01
f.boullard@cnatp.org ; cnatp@cnatp.org
2bis, rue Béranger 75003 Paris

SPECBEA

Lundi 24 juin 2013, le SNBPE participait comme chaque année à l'Assemblée générale du SPECBEA (SPEcialistes de la Chaussée en Béton et des Aménagements), réunion au cours de laquelle ce syndicat adhérent à la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics), spécialiste de la chaussée en béton, a pu faire le point sur le contenu de ses travaux.

En marge de cette réunion, Henri de Broutelles, directeur opérationnel d'AER, a été élu président du SPECBEA, en remplacement de Christian Genet, qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat.

Président de collège

Alsace

Lors de la réunion de leur Collège tenue à Obernai le 11 juin 2013, les producteurs de BPE de la région Alsace ont confié à l'unanimité, un nouveau mandat de 3 ans à leur président, Renaud Fiedler.

Renaud Fiedler, est directeur de la région Est de Holcim Bétons.

L'actu

39
Activité des régions

42
Le SNBPE, promoteur d'une voirie durable

43
Journée technique à Limoges

44
Reunion d'information sur l'évolution
de la norme béton

45
Salon de l'habitat de Clermont-Ferrand 2013

46
Quand le béton rencontre le vin
et la pierre de Bourgogne

L'actu

Activité des régions

AQUITAINE

Lundi 10 et mardi 11 juin 2013

Dans le cadre de ses échanges avec l'enseignement, le Collège BPE de la région Aquitaine soutenu par CIMbéton, a été partenaire de l'édition 2013 de l'Université d'été des départements Génie civil de l'IUT de Bordeaux.

Plus de 70 enseignants, issus de toutes les régions et même d'outre-mer, sont venus s'imprégner du nouveau Programme Pédagogique National du DUT de Génie civil. Celui-ci faisant apparaître clairement la nécessité de traiter de manière transversale, les notions d'analyse du cycle de vie (ACV) et d'évaluation des impacts environnementaux des ouvrages.

Cette université d'été avait pour objectif d'échanger sur les pratiques et de fournir aux participants une mallette pédagogique constituant une base de contenus pour la mise en œuvre de ces enseignements.

Elle s'adressait à tous les enseignants de sciences et technologie désirant développer leurs compétences sur les enseignements liés au thème de l'ACV.

Ce fut l'occasion d'y présenter l'analyse du cycle de vie d'un pont en béton et d'animer une séance de TP sur l'utilisation de la calculette environnementale BET*ie*.

Cette proximité avec le département Génie Civil de l'IUT de Bordeaux, devrait se pérenniser prochainement par la signature d'une convention de partenariat entre le Collège régional du BPE et le département Génie civil de l'Université Bordeaux I.

Vendredi 17 mai 2013

Réaménagement du cœur de bourg de Vieux-Boucau, le béton à l'honneur !

Le 17 mai, dans le cadre d'une action de promotion des bétons décoratifs et d'aménagement, le Collège BPE Aquitaine a réuni à Vieux-Boucau dans les Landes, des élus locaux, des architectes et des techniciens territoriaux. Cette manifestation syndicale était associée à l'inauguration officielle du réaménagement de son centre-bourg.

Après quelques échanges avec le maire, l'architecte et les partenaires ayant réalisé la fourniture et la mise en œuvre du béton prêt à l'emploi, c'est sous « une forêt de parapluies » que la délégation

a foulé le béton désactivé autour des VIP régionaux.

Le projet, mené par l'agence d'urbanisme, de paysage et d'architecture, D'une Ville à l'Autre, avait pour objet de réunifier la commune autour d'une identité forte : une ambiance nature dont la personnalité est liée au sable. C'est tout naturellement que l'agence a eu recours aux bétons décoratifs, qui savent mieux que tout autre matériau se fondre dans leur environnement.

Le béton, un nouveau décor pour la ville : la ville de Vieux-Boucau, à l'instar de nombreuses autres municipalités, a fait le choix des bétons décoratifs d'extérieur, dédiés à l'aménagement des espaces extérieurs privés et publics, pour son réaménagement. Ce sont ainsi 15 000 m² de bétons qui ont été coulés en place afin de réunifier le centre-ville, et l'ouvrir vers la plage toute proche.

L'actu

BRETAGNE

Jeudi 16 mai 2013

Poursuivant son cycle d'information sur l'offre béton pour les sols intérieurs, le SNBPE, en partenariat avec CIMbéton et l'UNESI-FFB (l'Union Nationale des Entrepreneurs de Sols Industriels), a réuni à Rennes, 90 acteurs régionaux autour de la thématique des dallages

industriels et des bétons décoratifs.

Cette journée a permis de partager les enjeux techniques des dallages industriels ainsi que les difficultés actuelles de ce marché, avec les entreprises de pose de sols industriels, les collectivités locales, les architectes, les enseignants...

A cette occasion, le SNBPE a fait un point sur le contexte normatif et réglementaire relatif à l'information environnementale sur le béton. Une présentation de la calculette BET*ie* a permis de rappeler ses apports vis-à-vis de l'évaluation de la QEB et de l'optimisation des choix constructifs.

Cette journée fut également l'occasion de présenter quelques réalisations originales en bétons décoratifs. La rencontre s'est achevée avec une démonstration de mise en œuvre de béton ciré millimétrique.

Une prochaine journée est d'ores et déjà prévue en Champagne-Ardenne, en octobre prochain.

PARIS – ILE-DE-FRANCE

Mardi 18 juin 2013

Le SNBPE a assisté à la huitième édition des « *Rencontres parlementaires sur le Logement* » qui s'est déroulée au Centre de conférence de la Maison de la Chimie (Paris 7e).

Ces rencontres se sont tenues sous l'égide de Thomas Thévenoud (député de Saône-et-Loire) et Isabelle Le Callennec (députée d'Ille-et-Vilaine).

Au-delà des aspects fiscaux et des questions touchant à l'investissement foncier, l'attention a été portée sur l'impact du coût de la construction au regard des exigences en termes d'accessibilité et d'efficacité énergétique. Comme l'a souligné à cette occasion l'Union des Constructeurs Immobiliers, la hiérarchisation des réglementations applicables est donc un débat essentiel à mener.

Au sujet de la politique de rénovation énergétique, Yannick Perez (co-rapporteur du groupe de travail sur l'efficacité énergétique à l'Institut Montaigne) a fait part de pistes de progrès. Ces dernières concernent notamment une meilleure adéquation de cette politique avec les spécificités locales : la mise en place de moyens de mesures objectifs pour les travaux de rénovations énergétiques réalisés, ainsi qu'une réflexion sur la fiscalité appliquée via une TVA réduite pour ce type de travaux.

Il a également été proposé de mettre en place un guichet unique dédié, à la fois aux professionnels réalisant des travaux, mais également aux particuliers désireux de s'informer et d'être guidés préalablement à leurs travaux.

A travers ces échanges, il est une nouvelle fois démontré que le sujet de la construction durable est en forte évolution. Il s'agit de se placer au plus près des attentes actuelles tout en prenant en compte les contraintes technico-économiques.

RHÔNE-ALPES

Mardi 28 mai 2013

La CAPEB et la CNATP DROME portent un intérêt aux bétons décoratifs.

Le 28 mai dernier s'est tenue au siège de la CAPEB Drôme à Romans une soirée d'information technique sur les bétons décoratifs pour les aménagements extérieurs, à l'attention des adhérents de la CAPEB, section maçonnerie, et de la CNATP.

Ce fut l'occasion de faire une présentation complète de la gamme des bétons décoratifs (désactivés, bouchardés, empreintes, poreux etc..), et de sensibiliser tous les utilisateurs à la mise en œuvre de ces bétons.

Cette soirée d'information technique a réunie une dizaine d'artisans maçons et paysagistes qui se sont montrés attentifs, participatifs et ont posé de nombreuses questions.

L'actu

Ces soirées techniques restent un moment important pour les maçons mais aussi pour les adhérents : outre l'aspect informatif, elles permettent d'échanger et parfois d'apporter des réponses aux questions de chantiers et aux problématiques quotidiennes.

Jeudi 30 et vendredi 31 mai 2013

Pour la 1ère fois, le SNBPE (Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi) a participé au congrès CINOV, les 30 et 31 mai 2013, au Centre des congrès de la Cité Internationale, à Lyon.

Pour ce congrès annuel, CINOV a recensé plus de 500 participants sur deux jours. Evènement important puisque le président de CINOV Monsieur Amblard, après six ans de présidence, a passé le flambeau à Dominique Sutre Del Galy.

CINOV est une fédération des syndicats des métiers de l'Ingénierie, de la prestation intellectuelle du Conseil, et du Numérique. C'est une fédération patronale représentative de 12 syndicats et 17 fédérations régionales. Le syndicat le plus représenté est celui de l'Ingénierie du Bâtiment (Bureaux d'études Fluides et Thermiques etc...)

Le SNBPE a orienté sa communication sur 2 axes : celui du développement durable et celui de la RT 2012, en mettant en avant les atouts du « béton prêt à l'emploi, » son inertie thermique, son confort acoustique etc...

De plus, en la personne de Jean-Marc Potier, le SNBPE est intervenu lors d'un atelier intitulé « Construction, confort, innovation » : pour aborder le thème des évolutions normatives et environnementales (Bet*ie*).

Le bilan est plutôt positif puisque lors de l'atelier plus de 40 personnes étaient présentes. Cette première participation a permis au SNBPE d'avoir une nouvelle approche de la cible des bureaux d'études fluides et thermiques.

C'est le commencement d'un partenariat, entre la fédération CINOV et le SNBPE : affaire à suivre...

Vendredi 5 avril 2013

Intervention à la Maison Familiale Rurale de Chaumont : L'Ecole de la nature à Eyzin-Pinet (Isère)

Les Maisons Familiales Rurales (MFR) forment chaque année plus de 70 000 jeunes et adultes, principalement de la 4e au BTS.

Les MFR pratiquent la pédagogie de l'alternance, avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école.

La MFR d'Eyzin-Pinet propose des formations en aménagement paysagers, Art floral, vente-conseil en horticulture.

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Maçonnerie Paysagère a pour objectif de permettre à des ouvriers paysagistes, possédant une formation en Jardin Espaces Verts de se spécialiser dans les techniques de la maçonnerie paysagère.

Pour la 2e année consécutive, le SNBPE, en collaboration avec l'UNEP, est venu le 5 avril 2013 faire une présentation de la norme EN 206-1 et de la gamme complète des bétons décoratifs auprès d'élèves en spécialisation paysagiste.

Cette année, le groupe était constitué de 10 élèves attentifs et curieux qui ont posé des questions concrètes liées à leurs expériences en entreprise.

Un partenariat qui se renforce avec l'UNEP par l'intermédiaire de la MFR d'Eyzin-Pinet. Prochain rendez-vous avec l'UNEP, au salon Paysalia qui aura lieu du 3 au 5 décembre 2013 à Eurexpo – Lyon. ■

Zoom

LE 5 AVRIL 2013

Le SNBPE, promoteur d'une voirie durable

Le Collège BPE Midi-Pyrénées a participé aux 6e Rencontres Territoriales Midi-Pyrénées, et a profité de ce rendez-vous des partenaires des collectivités de la région pour présenter les atouts des matériaux autocompactants pour le remblai de tranchées.

Partenaire de l'Association des Techniciens Territoriaux de France (ATTF) et de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF), le SNBPE a noué depuis plusieurs années une relation dynamique avec ces deux organisations, qui se traduit, sur le terrain, par des réunions d'informations techniques et des visites de chantiers. Le SNBPE renforce encore son engagement auprès des ingénieurs et techniciens territoriaux en participant aux 6e Rencontres Territoriales Midi-Pyrénées, au cours desquelles il a présenté les atouts des matériaux de remblais autocompactants.

Durant l'animation d'une Table Ronde, et devant une assemblée de 50 ingénieurs et techniciens, ce fut aussi l'occasion de rappeler les avantages multiples de ces matériaux qui se mettent en œuvre sans compactage et qui sont ré-excavables. Ils sont fabriqués dans des centrales BPE assurant le dosage précis des constituants et leur malaxage. Transportés en camion malaxeur, sur de courtes distances, leur mise en œuvre est rapide et demande peu de main d'œuvre. Ces matériaux locaux, 100% recyclables, sont issus d'un mélange de granulats (sables et graviers), de ciment en faible quantité et d'eau. Composés d'une matière première locale abondante et recyclable, les matériaux autocompactants s'inscrivent dans le paysage de la construction durable.

Merci à tous les professionnels régionaux qui ont participé à cette action locale de promotion. ■

1ère journée technique à Limoges, le 18 Avril 2013

Les Matériaux auto-compactants et les Matériaux auto-compactants Essorables de Structure (MACES)

Les demi-journées sur les matériaux auto-compactants et les MACES, continuent leur tour de France.

Le 18 avril dernier, arrêt à Limoges où s'est déroulée cette journée d'information sur le site de production d'un adhérent du collège BPE Limousin.

A l'initiative du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE), cette manifestation a permis de créer un partenariat avec la FRTP du Limousin.

Cette ½ journée, placée sous le signe de l'innovation pour le remblayage de tranchées et les poutres de rives, a été ouverte par monsieur Massy, président la de FRTP Limousin et monsieur Lyonnet président du collège BPE Limousin.

Plus d'une vingtaine d'entreprises de Travaux Publics mais aussi des prescripteurs avaient répondus présents à l'invitation.

Cette journée a été marquée par le témoignage d'une entreprise spécialisée dans la pose de canalisateurs, qui a pour habitude d'utiliser les matériaux auto-compactants pour le remblayage de tranchées. Une intervention durant laquelle le poseur a fait partager son expérience chantier et a répondu à de nombreuses questions de l'auditoire.

Après la théorie, la pratique : cette manifestation s'est clôturée par un coulage de matériaux auto-compactants pour le remblayage d'une tranchée.

Cette 1ère journée d'information sur les matériaux auto-compactants et les MACES en Limousin est une première étape. Elle a permis au SNBPE de créer un partenariat prometteur avec la FRTP du Limousin, et a également suscité l'intérêt et mobilisé des décideurs et des entreprises de Travaux Publics autour de solutions innovantes dans le BPE pour la voirie. ■

12 juin 2013, Un Succès à Lyon

REUNION D'INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DE LA NORME BÉTON EN206-1/CN

L'évolution de la norme béton EN 206-1 en décembre 2012 a conduit le SNBPE, en partenariat avec la FFB Rhône-Alpes et la FNTP, à organiser conjointement une réunion d'information intitulée « Commander, produire et utiliser du béton en 2013 ».

Elle s'adressait principalement aux entreprises du bâtiment et aux acteurs du BPE : tous ont répondu massivement puisque plus de 100 personnes se sont inscrites à cette journée du 12 juin dernier.

Les intervenants Jean-Marc Potier (SNBPE), Anne-Charlotte Garcia (Commission technique SNBPE), Wilfried Pillard (UMGO) et François Cussigh (FNTP) ont dispensé une réunion de très haute qualité et ont suscité l'intérêt de l'auditoire présent.

Durant 2 heures, les interventions successives ont permis de détailler tous les points importants de l'évolution de la norme (granulats, additions, classes d'expositions etc.). Cela a également permis de re-sensibiliser tous les acteurs du bâtiment aux risques liés aux rajouts d'eau dans le béton.

Le SNBPE a conclu cette réunion d'information en abordant deux thèmes :

L'outil internet Bet*ie* (Béton Impact Environnement) mis en place par le SNBPE à l'attention des acteurs du bâtiment pour la création de FDE&S (Fiche de Déclaration Environnementales et Sanitaires) pour les ouvrages en BPE.

Le pompage du béton : Jean-Marc Potier a présenté le SNPB (Syndicat National du Pompage du Béton) et a insisté sur les conseils et précautions de mise en œuvre (procédure d'une DICT et substitution du « S »).

Cette manifestation a remporté un véritable succès, permettant de réunir autour d'un sujet assez technique les acteurs du bâtiment et du BPE en Rhône-Alpes. ■

Du 15 au 18 Mars

SALON DE L'HABITAT DE CLERMONT-FERRAND 2013

Le Salon de l'habitat de Clermont-Ferrand est le grand rendez-vous de la maison individuelle, de l'immobilier, des aménagements extérieurs, de la décoration, et des énergies nouvelles. Il accueille 330 exposants sur plus de 17 000 m².

Partenaire privilégié de ce salon, l'Union des Maisons Françaises d'Auvergne s'est beaucoup investi cette année sur le thème prépondérant du salon qui était la **Réglementation Thermique 2012**. Le Village RT 2012 présentait sur plus de 250 m², les principaux aspects de la nouvelle réglementation thermique, avec notamment des tests grandeur nature. L'objectif était de sensibiliser le grand public à de nouvelles façons de construire et d'aménager son habitat (conférences, animations, mises en scène et en situation).

Le SNBPE, présent sur le salon, a orienté sa communication sur 2 axes ; celui de la construction d'une maison individuelle en BBC ou Passive (le « béton prêt à l'emploi, un atout durable »), et la présentation de la gamme des **bétons décoratifs** pour tous les aménagements extérieurs. A cette occasion, le SNBPE a inauguré un nouveau présentoir avec des échantillons, réalisés par les adhérents du collège BPE Auvergne à partir de granulats locaux.

Les visiteurs n'ont cessé de se succéder durant ces quatre jours, permettant ainsi de mieux faire connaître les bétons décoratifs mais aussi de faire évoluer les idées reçues sur le béton.

Les adhérents du collège BPE Auvergne se mobilisent et répondent toujours présents à ce rendez vous annuel du Salon de l'habitat qui garde la cote. ■

QUAND LE BETON RENCONTRE LE VIN ET LA PIERRE DE BOURGOGNE

Samedi 1er juin 2013 a été couronné par l'événement « Les climats on the roc ». Ce fût le point d'orgue d'une superbe semaine d'effervescence qui s'intègre dans une démarche volontaire de faire valoir l'inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco.

Les carrières de Comblanchien furent, tout naturellement, le théâtre de cette union entre la pierre et le vin. C'est ainsi que la filière minérale a dévoilé ses coulisses à un large public lors de la journée « Carrières et matériaux à cœur ouvert » organisée par l'UNICEM.

A cette occasion, le SNBPE était présent avec un stand dédié aux aménagements en bétons décoratifs.

Implanté dans un village découvert, accessible à tous de 16h à 21h, le stand a pu proposer aux nombreux visiteurs (4000 personnes sur l'ensemble du site de la carrière), de découvrir le béton esthétique sous toutes ses formes.

120 contacts ont pu y recevoir, de cette façon, une information exhaustive sur les aménagements décoratifs.

Le public a pu mesurer la polyvalence du matériau béton et toutes ses déclinaisons en matière de sols.

Effectivement, tout au long de ces échanges fructueux, il a été démontré que le béton peut très facilement s'inscrire dans la majorité des cadres, depuis les rues piétonnes à la voirie à faible trafic, aux plages de piscines, en passant par les cours intérieures de bâtiments ou les divers espaces urbains et privés

Une polyvalence du matériau béton renforcée par les combinaisons disponibles de couleurs, d'aspects de surface, de formes... qui s'allient à la notion de durabilité.

Petits et grands ont été fascinés de voir, qu'en plus des performances mécaniques du béton, il existe une multiplicité de solutions esthétiques très variées qui ont vu le jour ces dernières années.

De plus en plus, les granulats ont annexé la surface des ouvrages coulés en béton, aux moyens de diverses techniques d'origine chimiques (acidage, désactivation) et mécaniques (bouchardage, sablage, balayage, polissage, surfaçages variés).

Dernier-né de cette dynastie de bétons décoratifs, le béton imprimé a séduit tout autant les représentants de collectivités locales que le grand public tant par le biais de son originalité que par la diversité de créations d'empreintes possibles. Elles sont pratiquement infinies, tout comme l'est, d'ailleurs, la palette de couleurs disponibles.

Ce samedi 1er juin, en Côte-d'Or, sera à « graver dans le marbre » ou à « marquer d'une pierre blanche ». En allant sur le terrain à la rencontre d'un large public, le SNBPE a démontré, par son action d'information, que les sols en béton sont beaux et... solides. Le béton, est de loin, le « matériau de tous les possibles ». ■

Philippe Curieux
Président SNBPE
Bourgogne-Franche-Comté

Quelques mots de satisfaction de ma part et également de l'organisateur. En effet les Climats de Bourgogne viennent d'adresser un témoignage de satisfaction à l'ensemble des participants exposants, et cette journée restera gravée dans le Marbre ! En effet, 4500 personnes se sont déplacées pour cet événement lié avec les Journées Portes Ouvertes sur la carrière de Comblanchien.
Notre stand, nous pouvons en être fiers! Heureusement que les moyens humains, la détermination, le partenariat, et l'imagination des adhérents ont fait que le SNBPE a vraiment bien représenté l'image du béton décoratif d'aujourd'hui et de demain. Bravo à tous !

Philippe Curieux - Président SNBPE BFC

Journées Portes Ouvertes des 31 mai et 1er juin : « Carrière & matériaux à cœur ouvert »

161 sites de production de la filière minérale ont ouvert leurs portes au grand public, le vendredi 31 mai et le samedi 1er juin, dans le cadre de l'opération « Carrières et matériaux à cœur à ouvert », initiée par l'UNICEM. Ils ont accueilli près de 46 000 visiteurs venus à leur rencontre, malgré des conditions climatiques parfois peu propices.

Organisée en premier lieu à l'intention des personnes vivant à proximité des sites de production, l'opération « Carrières et matériaux à cœur ouvert », initiée par l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM), a été une occasion unique pour près de 46 000 visiteurs de comprendre, par des visites guidées, le monde des matériaux de notre quotidien et les atouts de la filière minérale.

Cette année, l'accent a été particulièrement mis sur le public scolaire, nombreux à répondre à l'invitation de la filière. Accompagnés de leurs enseignants, les élèves, essentiellement d'écoles primaires, ont profité de la journée du vendredi 31 mai pour découvrir de façon concrète les matériaux minéraux, de leur extraction et leur production jusqu'à leur utilisation.

Ces journées portes ouvertes ont été également l'occasion de mettre en lumière le dynamisme d'une industrie, point de départ de la filière construction minérale, forte de groupes mondialement connus pour leur capacité d'innovation, mais aussi de 3 500 PME présentes sur l'ensemble du territoire. La filière minérale, de l'extraction à la mise en œuvre, est forte de près d'un million d'emplois locaux. ■

Syndicat National
du Pompage du Béton

Pompage
du béton

49
Edito

50
Réunion nationale, une séance de travail et d'échanges

56
Conseil d'administration du SNPB

58
Vendin-le-Vieil, la maison centrale

Edito

Les collèges régionaux : de l'importance de s'engager dans les travaux syndicaux

Créé en mai 2010, et extrêmement représentatif de la profession, le collège pompage Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'engage depuis maintenant plus de trois ans à concrétiser les actions menées au niveau national.

C'est un privilège autant qu'un devoir d'appuyer les initiatives du Syndicat tant en termes de prévention-sécurité que de promotion.

Car c'est bien à nous, hommes de terrain, de veiller à rendre représentatifs d'une réalité quotidienne valorisante, les différents supports réalisés par le SNPB.

Cette année encore, l'engagement des adhérents du collège a permis d'actualiser le film de prévention des risques électriques : exit les embouts métalliques ou les compagnons sans EPI, nous devons nous attacher à la plus grande exemplarité.

Il en va de même pour les nouvelles rubriques du multimédia « opération de pompage », et notamment la partie dédiée au fouettement, qui revêt une importance toute particulière pour moi.

Certes la mise à disposition de nos machines et de nos équipes représente un engagement certain en temps. Mais c'est ainsi, et uniquement ainsi, que la filière peut depuis la création du SNPB, se professionnaliser, et véhiculer aujourd'hui une image plébiscitée par la CARSAT.

Et si cet engagement permet, ne serait ce que d'éviter un accident, alors ce temps n'aura pas été offert en vain.

Ce qui est vrai pour la prévention et la sécurité l'est également pour la promotion.

Et là encore, c'est bien aux adhérents des collèges régionaux de s'impliquer pour développer le pompage.

Car qui mieux que nous autres professionnels connaissons nos machines, et sommes en mesure d'apporter des solutions aux problématiques chantier ?

Les mains dans le cambouis et le regard fixé sur l'avenir : l'image peut prêter à sourire mais c'est bien là celle que je souhaite défendre et que nous revendiquons en région PACA !

C'est donc à nous d'accompagner nos partenaires du BPE, en organisant des démonstrations à l'attention de leurs commerciaux ou de leurs centralistes.

Ils ont prouvé leur volonté en formant près de la moitié des effectifs d'agents technico-commerciaux au niveau national. Nous ne les laissons pas au milieu du gué et leur apportons notre savoir, nos compétences et notre passion.

Nous aimons notre métier et nous avons la chance d'adhérer à un Syndicat, qui bien que jeune (je vous rappelle qu'il fête tout juste ses 10 ans !), a su nous faire progresser de manière indiscutable : nous avons les cartes en main pour écrire l'avenir de notre profession. ■

◆ **Bertrand Snakkers**
Président du collège Pompage Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Réunion nationale - mercredi 3 avril 2013

UNE SÉANCE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES

En marge de ses réunions statutaires, le SNPB, pour la seconde année consécutive, invitait au siège du Syndicat, tous ses Adhérents pour une réunion d'information : un véritable tour d'horizon de l'activité du pompage en France et des projets du Syndicat.

LA VIE DES COLLÈGES EN RÉSUMÉ

Midi-Pyrénées / Nelson Morgado

- Les adhésions : un nouvel adhérent en 2012 – Tarn Pompage,
- La Formation : plus de 30 participants à la Journée Technique « Pompage de BPE » de novembre 2012,
- Le suivi de la Charte sur l'agglomération toulousaine : mise en place d'indicateurs régionaux sur la prise de commande, l'amorçage, l'annulation tardive, l'attente sur chantier,
- La sécurité : promotion de la suppression du S et des embouts métalliques.

Aquitaine / Julio Martins

- Les adhésions : un nouvel acteur en 2012 - Quali Pompage,
- La Formation : formation des utilisateurs de BPE en décembre 2012 avec BATI FORM et plus de 30 participants à la Journée Technique « Pompage de BPE » en janvier 2013,
- Le suivi de la Charte sur la Communauté Urbaine de Bordeaux : accent mis sur l'analyse des commandes, mais les améliorations ne sont pas linéaires et il faut régulièrement revenir sur certains sujets dont les accès chantiers, la mise en sécurité des lignes électriques...
- La sécurité : promotion de la suppression du S et des embouts métalliques avec des résultats mitigés notamment en Poitou-Charentes où une intervention du SNPB semble nécessaire devant le Collège BPE.

Ouest / Alain Dachary

- A noter, une augmentation sensible du nombre d'adhérents. Cela pourrait inciter, à défaut de créer un collège par région, a en créer au moins deux en fonction des candidatures qui pourraient être reçues pour les présider,
- En matière de distribution du béton (par le négoce ou non), ou de sa mise en place (par des entreprises régionales ou par un réseau dense de petites structures), les pratiques varient fortement d'un secteur à un autre, et ce avec un faible taux de pompage des bétons produits, soit à peine plus de 10 %.

PACA

- Les adhésions : un nouvel adhérent en 2013 – 2A Bétons (06) et une adhésion en cours : BPA Transport – Fabien BENZAKI (84),
- Les travaux du collège : des actions visant à prévenir les risques lors du coulage du béton dans des blocs polystyrène à bancher, la mise en place d'échanges avec la FIB et/ou le CERIB, (notamment pour traiter le sujet des charges admissibles sur les planchers), la participation des membres du collège pompage au groupe de travail sur les « retours » de béton et un rapprochement de la FFB pour la mise en place d'une réflexion commune sur la sécurité sur chantiers.

Nord Picardie / Dario Agosto

- Les malaxeurs-pompes : uniformisation du port de tuyaux à 30 mètres, avec pour objectif en 2014 la suppression des tuyaux,
- La sécurité et la réglementation avec un rappel de charge,
  - Flèche de 21 mètres : 5 m^3 de béton chargé,
  - Flèche de 24 mètres : 4 m^3 de béton chargé,
  - Flèche de 26 mètres : 4 m^3 de béton chargé.
- La révision du bon de commande de la prestation du pompage : un travail réalisé en commun avec les producteurs de BPE pour valoriser chaque élément bien souvent manquant à la réception des commandes,
- Le comité développement de la charte : le collège pompage de la région Nord - Pas de Calais s'est porté volontaire pour l'année 2013, afin de poursuivre ses efforts d'obtention de bons de commande dûment complétés. Sont en cours, une analyse sur la réception des bons de commande et l'établissement de statistiques sur les bons de commande incomplets, erronés...

Rhône Alpes / Michel Sollier

- La charte création d'un groupe de travail fin 2012 entre le SNPB Rhône-Alpes et le SNBPE Rhône-Alpes avec pour objectif l'amélioration des échanges et des conditions de sécurité entre les entreprises adhérentes au SNPB et les entreprises adhérentes au SNPBE.

Languedoc Roussillon / Alain Madrid

- Les adhésions : un nouvel adhérent en 2012 – Transport Services Castagne (66) et deux adhésions en cours : PBPS Pompage (30) et Garcia TP Pompage (11),
- Les travaux du collège : la diffusion chaque trimestre de la liste des adhérents du collège PB Languedoc-Roussillon et de la liste des entreprises ayant un formateur certifié AFNOR, la sensibilisation de l'UMGO aux problématiques de sécurité (accès chantier, lignes électriques...) en lui proposant un outil sécurité spécifique (à destination donc des clients finaux) et un rapprochement avec la FFB pour la mise en place d'une réflexion commune sur la sécurité sur chantiers.

Est

- Les entreprises de pompage déplorent l'intervention dans la région d'entreprises allemandes qui ne respectent pas les recommandations syndicales sur le pompage en sécurité.

Le suivi de la Charte : Jean-Marie Modica invite les Collèges PB Région à faire remonter leurs observations ou améliorations susceptibles d'être introduites dans la Charte lors de son renouvellement à venir.

D'une manière générale, lors du Comité de Développement du 4 décembre 2012, de nombreuses avancées ont pu être constatées dans les procédures de prises de commande, le respect du droit de retrait, l'amorçage à la barbotine... En revanche, des progrès restent à réaliser dans l'accessibilité aux chantiers, le lavage des machines en fin d'opération de pompage etc...

TRANSPORT

L'écotaxe vise à instaurer un cercle vertueux en faisant payer l'usage des routes et autoroutes non concédées par l'utilisateur, en dégageant des recettes pour financer les infrastructures de transport, et, à terme en incitant à modifier les comportements. En faisant payer les kilomètres parcourus sur les 15 000 km de réseau concernés par tous les poids lourds, elle s'applique équitablement aux véhicules français comme aux véhicules étrangers. Pour sa collecte, les véhicules seront équipés de boîtiers électroniques dotés d'un système de localisation par satellite.

Après étude détaillée du rapport d'avancement remis par Ecomouv', il s'avère que le dispositif n'est pas suffisamment abouti. Des travaux complémentaires de la part d'Ecomouv' sont donc nécessaires avant de passer à la phase de test de l'ensemble du dispositif.

Dès lors, l'Etat n'a pas accepté d'engager celle-ci et a demandé à son partenaire de livrer dans les meilleurs délais un dispositif corrigé, conformément au contrat de partenariat.

De ce fait, l'entrée en vigueur de l'écotaxe poids lourds nationale, prévue le 20 juillet 2013, doit être décalée et l'écotaxe poids lourds « alsacienne » ne pourra être mise en service comme prévu dès le 20 avril 2013. L'Etat appliquera les dispositions contractuelles prévues en cas de retard dans la livraison finale.

Compte tenu de ce décalage, et afin de s'assurer du caractère opérationnel du dispositif, le gouvernement a décidé de remplacer l'expérimentation du dispositif en Alsace par une phase d'essai du dispositif à l'échelle nationale, sur la base du volontariat et sans perception de l'écotaxe à compter du mois de juillet.

Ce n'est qu'à l'issue de cette phase d'essais que l'écotaxe poids lourds entrera en vigueur, le 1er octobre 2013.

Le gouvernement rappelle qu'il a pour sa part pris les dispositions nécessaires à une mise en œuvre équilibrée et responsable de l'écotaxe en présentant au Parlement un mécanisme de majoration des prix de transport routier afin de donner un signal-prix significatif pour favoriser le report modal.

Seront soumis à la taxe les véhicules sur les cartes grises desquels figurent les mentions CAM et TRR. Les pompes à béton seront exonérées de la taxe.

La promotion

Une priorité en 2013 pour Jean-Marie Modica, Président de la Commission Promotion du SNPB

Pour faire le point sur le pompage du béton, une étude marketing a été commanditée.

Cette étude, a pour but d'apporter des éclairages sur le niveau de connaissance de la solution pompage du béton, les pratiques d'information des différents maillons professionnels sur le pompage du béton, la perception de cette solution par les professionnels qui la vendent/ l'utilisent rarement) qui ne l'ont jamais vendue / utilisée, qui l'ont abandonnée, les schémas de prescription et de décision, le positionnement de cette solution par rapport aux autres solutions, la crédibilité des 3 arguments du SNPB (simple, économique, fiable), les attitudes des technico-commerciaux du BPE, etc...

Pour ce faire, des entretiens qualitatifs seront conduits auprès de 40 professionnels interviewés par téléphone, ventilés sur les différents métiers. Ces entretiens semi-directifs sont de vrais échanges et non pas des réponses à des questions à échelle.

Enfin, une analyse de la situation en Allemagne sera faite par une exploration très ciblée. Elle permettra de produire une note synthétique sur 3 grands axes notamment : les paramètres structurels, les paramètres technico économiques et les paramètres culturels explicatifs du meilleur développement du pompage du béton.

Cette étude a été confiée au Cabinet JCA, bien connu de la filière des matériaux de construction.

La Commission Promotion a également entrepris la mise à jour des supports de formation, afin de les mettre en conformité, des visuels pour tenir compte des dernières recommandations du syndicat à savoir l'interdiction du S et des embouts, et de revenir sur l'importance de l'amorçage.

Les actions de formation : CEFICEM au côté du SNPB rappelle Fernand Laborde

Le bilan des formations CEFICEM : 420 conducteurs formés depuis 2008.

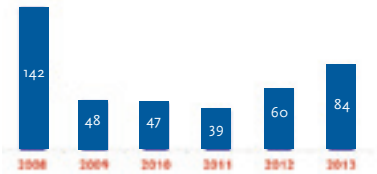

Le bilan de la certification au 2 avril 2013 :

- 76 formateurs certifiés (objectif à fin 2013 : 100 certifiés) : 41 entreprises disposent d'un formateur certifié,
- Répartition par type d'entreprises : 31 formateurs répartis sur 4 sociétés,
- Répartition géographique : 15 régions réparties sur toute la France en rapport avec l'activité. La moitié des formateurs est issue des régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et PACA,
- Renouvellement de la certification : 38 formateurs concernés en 2013,
- Maintien de la certification : 15 formateurs concernés en 2013.

CEFICEM a veillé à intégrer dans ses référentiels, les recommandations syndicales portant sur les risques liés au fouettement des flexibles d'épandage et à l'évolution de la réglementation concernant les risques électriques.

Certification de compétences

P. Rabut, Directeur général Adjoint d'AFNOR Certification tient à remercier le syndicat de la confiance qu'il accorde à l'AFNOR, du partenariat qui en a découlé et aux adhérents du SNPB des efforts qu'ils déploient au travers de leurs actions de formations et de la certification de compétences des formateurs de conducteurs de pompes à béton, afin de promouvoir la sécurité. C'est ainsi que cette certification a pour objectifs de :

- disposer au sein des entreprises de pompage d'une personne assurant la sensibilisation aux risques « métier »,
- d'assurer un réel accompagnement des conducteurs (bonnes pratiques professionnelles, bonne utilisation du matériel, techniques du pompage...),
- de réduire le nombre d'accidents,
- d'aider les conducteurs à anticiper les situations à risque dans le but de prévenir les accidents/ incidents.

LES ÉVOLUTIONS DES MODALITÉS DE CERTIFICATION

L'objectif est de vérifier les actions de formation menées par les formateurs certifiés et la compétence des formateurs (technique, prévention, pédagogie...). Il n'est pas inutile de rappeler que cette certification s'adresse aux chefs d'entreprises (ou toute autre personne désignée par le chef d'entreprise qui transmettra ses compétences et accompagnera les conducteurs sur le thème de la sécurité), aux formateurs internes à l'entreprise de pompage et aux formateurs intervenant pour le compte d'un organisme de formation. Les compétences évaluées dans le cadre de cette certification sont techniques, liées à la prévention des risques et pédagogiques.

La certification initiale passe par la présentation d'un dossier de candidature comprenant le plan prévisionnel de formation, le type de matériel utilisé par les conducteurs... L'évaluation des compétences se fait à l'aide d'un QCM de 100 questions où 70 % de bonnes réponses sont attendues. Le maintien de la certification se fait à 18 mois au travers d'un bilan des accidents/incidents et de celui des actions de formation réalisées (support de formation, listes des personnes formées, actions pour assurer le suivi des conducteurs, évaluation des besoins en formation complémentaires...).

Le Renouvellement de la certification aura lieu tous les trois ans annonce Séverine Micheau qui précise que le dossier de renouvellement devra contenir un bilan des accidents/incidents, et un bilan des actions de formation réalisées (support de formation, listes des personnes formées, actions pour assurer le suivi des conducteurs, évaluation des besoins en formation complémentaires...).

L'évaluation des compétences se fera par la mise en situation du formateur : remise d'un sujet (3 questions + illustration) avec 30 minutes de préparation, entretien avec un évaluateur AFNOR Certification et enfin 30 minutes pour une analyse des réponses apportées et un questionnement plus large (aspects pédagogie et sécurité).

Les dossiers de renouvellement sont à retourner à AFNOR Certification qui donnera aux entreprises une information sur les modalités de renouvellement, la remise du dossier à compléter, les dates et lieux de session d'évaluation communiquées. AFNOR Certification fera ensuite une analyse de la recevabilité des dossiers et adressera une convocation aux évaluations pour des sessions organisées en région avec des évaluateurs issus de la profession et qualifiés par AFNOR Certification. L'analyse des résultats et la décision de renouvellement sera émise par AFNOR Certification.

Les évaluations se dérouleront à La Plaine Saint-Denis, Lyon, Marseille, Bordeaux et Lille, de mai à octobre avec l'objectif de finaliser les renouvellements à l'automne.

En résumé, le but est de pérenniser les actions mises en place depuis 2010. Il s'agit de la prévention des risques d'accidents, de s'assurer de la mise en œuvre des actions de formation et du suivi des conducteurs. Les capacités d'analyse des formateurs face aux accidents/incidents et leurs compétences pédagogiques doivent être évaluées aussi pour accompagner les conducteurs vers ce type d'analyse.

Pour conclure, au nom du SNBPE, Olivier Apruzzese constate que les débats tenus au cours de cette réunion sont maintenant apaisés. Cela va dans le sens de la progression de la profession. Elle est aujourd'hui d'autant plus dynamique que des propositions régionales peuvent maintenant être reprises au niveau national dont elles enrichissent les travaux.

Si l'on passe en revue les questions traitées, on notera que pour la sécurité, le SNBPE soutient les actions du SNPB mais lui demande de faire attention à la clarté des recommandations qui peuvent être faites. En matière de développement du pompage, les initiatives prises par le SNPB doivent être soutenues par les producteurs de BPE qui apprécient tout particulièrement les mises à jours des supports vidéos.

De « justes et belles images valent mieux que de bons discours ». Enfin, la filière marque sa satisfaction de voir l'engagement de CEFICEM au côté de la profession du pompage.

Olivier Apruzzese précise qu'il n'est pas favorable à l'allégement du système normatif concernant les produits du BPE et les activités du pompage, dans la mesure où les normes sont garantes de démarche de progrès. Le travail effectué par le SNPB et le SNBPE illustre parfaitement cet état d'esprit. ■

Benoist Thomas
Secrétaire général
SNBPE - SNPB

A gauche, le président Olivier Apruzzese et à droite Jean-Marie Modica

A gauche, Philippe Rabut et à droite Antonio Agostinho

A gauche, Fernand Laborde et à droite Séverine Micheau

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SNPB DU 19 JUIN 2013

UNE VIE SYNDICALE ACTIVE AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL AVEC UN OBJECTIF AFFICHÉ : AMÉLIORER LE TAUX DE PÉNÉTRATION DU POMPAGE DANS LE BPE. DES MESSAGES CLAIRS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS.

Après avoir relevé que le SNPB pouvait poursuivre sa route sereinement du fait de comptes positifs approuvés à l'unanimité par le Conseil d'administration, le président Antonio Agostinho a résumé l'activité syndicale du 1er semestre 2013 en revenant sur :

La réunion nationale du 3 avril 2013 : pour la troisième fois de son histoire, le SNPB réunissait ses adhérents en dehors de ses réunions statutaires pour parler de la vie des Collèges, de suivi de la Charte, de transport, des actions de formation et de la certification de compétences,

La vie des Collèges a été abordée avec la poursuite du recrutement de nouveaux adhérents, la collecte d'information pour alimenter le Comité de développement de la charte. Sont notées également la mise en place d'actions de formation « terrain » à l'attention des ATC du BPE et la promotion des recommandations « sécurité » du SNPB en direction des adhérents du SNPB et du SNBPE et du marché, de même que l'amélioration des documents de prise de commande.

Le transport en précisant que seront soumis à la taxe les véhicules sur les cartes grises desquels figurent les mentions CAM et TRR. Les pompes à béton seront exonérés de la taxe mais pas les mixo pompes.

↗ Nicolas Luttringer, Benoist Thomas et Antonio Agostinho

Le renouvellement de la certification de compétence des formateurs de conducteurs de pompes à béton : un bilan de la certification au 2 avril 2013 positif puisque 76 formateurs sont certifiés (objectif à fin 2013 : 100 certifiés), 41 entreprises disposent d'un formateur certifié et que le renouvellement de la certification à 3 ans est en cours.

La sécurité : après avoir interdit l'usage de tout embout et « S » métallique à l'extrémité des flexibles des pompes à béton, le SNPB a analysé les retours d'expériences de ses adhérents pour proposer des solutions alternatives. Des tests effectués, il est ressorti un ralentisseur en élastomère et sa collerette de fixation d'une dureté inférieure à celle d'un flexible avec un SHORE inférieur ou égal à 90 et un poids n'excédant pas 6 kg. Il est fixable à l'extrémité des flexibles. A noter que, appliquées sur le flexible, les vis de serrage viennent s'encastrer dans la collerette (le cône de réduction en caoutchouc) fixé avec deux joints en caoutchouc. Le SNPB s'est fait préciser par les constructeurs de machines, la compatibilité du ralentisseur en élastomère avec leurs flèches.

Jean-Marie Modica ↗

En 2013, le SNPB accentue ses efforts en direction de la formation et promotion martèle Jean-Marie Modica, président de la Commission Promotion.

Le SNPB a décidé de mettre à jour tous ses supports sécurité pour tenir compte des récentes recommandations du Syndicat (interdiction des « S » et des embouts métalliques) et des nouvelles réglementations en matière d'habilitation éclectique. Résultat, les DVD « Prévention des risques électriques » et « Accueil sécurité des conducteurs de pompe à béton » réunis dans le Livret pédagogique « Sécurité des opérations de pompage du béton » ont été revus et complétés. Ils seront mis à la disposition des adhérents à l'aide d'un lien informatique afin d'éviter toute confusion avec l'édition « papier » précédente.

Le SNPB a également commandé une étude marketing au Cabinet JCA dont la Commission Promotion a pris connaissance du rapport.

La vision des acteurs de la filière BPE et PB (producteurs de BPE, entreprises de pompage, constructeurs de pompes), la vision des entreprises de mise en œuvre et les réactions à la communication et aux arguments du SNPB ont été étudiées. Un bilan et des pistes d'action ont été proposés. La situation du pompage en Allemagne a été analysée.
Il est à noter que cette étude permettra au SNPB de hiérarchiser les freins au développement du taux de pénétration du pompage. La Commission doit maintenant s'approprier l'étude et en tirer des argumentaires et un plan d'action. L'objectif est de présenter un plan d'action et un budget à l'AG du 3 décembre 2013. ■

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS

- SARL GARCIA TP POMPAGE - Dirigeant : Sébastien GARCIA, 5 rue du Muguet - 11 000 NARBONNE
- SARL MONTEIRO PÈRE & FILS - Dirigeant : Manuel MONTEIRO, Les Chals / 11 chemin des Liouds - 38150 ROUSSILLON

Le Conseil d'administration a confirmé l'adhésion de ces deux entreprises et leur a souhaité la bienvenue !

◆ Benoist Thomas
Secrétaire général SNBPE - SNPB

VENDIN-LE-VIEIL

LA MAISON CENTRALE

Après la réalisation des nouveaux centres pénitentiaires régionaux de Sequedin, Lille-Annoeullin et Longuenesse, la construction du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil (62) répond lui aussi à un besoin d'améliorer les services pénitentiaires.

Il s'agit également de revaloriser la situation des personnels pénitentiaires, d'améliorer l'exercice de leur mission tout en améliorant la prise en charge des détenus.

Ce centre pénitentiaire sera composé de deux entités distinctes à savoir une maison centrale et un quartier "nouveau concept" bâti en dehors du mur d'enceinte. Au sein du futur établissement, la maison centrale accueillera des personnes détenues (238) destinées à de longues peines et des personnes dont la prise en charge requiert un dispositif de sécurité spécifique.

Quant au "quartier nouveau concept", il sera destiné aux détenus bénéficiant du régime de semi-liberté, aux personnes condamnées à des peines inférieures ou égales à un an ainsi qu'aux personnes en fin d'exécution de peines.

Ce chantier s'achèvera fin 2014. ■

◆ **Agnès Meurot**
Déléguée SNBPE Nord

FICHE TECHNIQUE

- Les professionnels producteurs de BPE et du pompage du béton sont présents quotidiennement sur ce chantier depuis septembre 2012 et jusqu'à mi-juillet 2013.
- Des bétons autoplaçants y sont mis en place soit 22 000 m³ dont 10 000 m³ pour les voiles verticaux et 3 000 m³ pour les fondations.
- Les échelles de parement sont de 3 pour les locaux administratifs et de 5 pour l'enceinte double.
- Les formules retenues ont été des formules hiver permettant ainsi de livrer quotidiennement depuis l'automne dernier à une cadence d'environ 150 m³/jour par deux producteurs de béton prêt à l'emploi pour le coulage des dalles (le matin) et des voiles (l'après-midi).
- La prestation du pompage est réalisée chaque jour par 1 ou 2 pompes pour assurer la réalisation des murs d'enceinte depuis début octobre.

Vient de paraître

Solutions béton : carbonatation des bétons et Piégeage du CO_2

La carbonatation du béton est un phénomène indissociable de ce matériau de construction.

Pendant la durée de vie de l'ouvrage, le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère pénètre dans le béton à partir de la surface du matériau. Le dioxyde de carbone peut alors réagir avec les produits résultant de l'hydratation du ciment. La carbonatation modifie progressivement la composition chimique et la microstructure interne du béton. Durant la vie de l'ouvrage, le béton piège ainsi du dioxyde de carbone à hauteur de 10 à 15 % du CO_2 émis lors de la décarbonatation du calcaire nécessaire à la fabrication du ciment. Les ingénieurs ont, au cours du XXe siècle, appris à maîtriser certaines conséquences problématiques du phénomène de carbonatation. À la fin de vie de l'ouvrage, la carbonatation peut, cette fois, être exploitée pour fixer du CO_2 dans la pâte de ciment durcie d'un béton de démolition.

Des résultats récents montrent qu'il est alors possible de recapter jusqu'à 50 à 60 % de CO_2 supplémentaire. Par ailleurs, cette carbonatation est particulièrement favorable à une amélioration de la qualité du granulat recyclé issu du béton de démolition, facilitant ainsi sa réutilisation.

Document téléchargeable sur le site www.snbpe.org en suivant le lien http://www.snbpe.org//documents/documentation_technique/ouvrage_d_art___genie_civil .

Modèle de PPSPS

La Commission Sécurité a rédigé un modèle de PPSPS pour la livraison et le pompage du BPE.

En résumé un PPSPS est un document à établir sur demande du maître d'ouvrage ou de son coordinateur SPS. Il est rédigé par chaque entreprise (y compris les sous-traitants) avant son intervention sur le chantier, en intégrant les prescriptions du PGCSPS. Il est ensuite analysé par le coordonnateur SPS du chantier lors d'une inspection commune préalable. Le PPSPS doit être porté à la connaissance du personnel du prestataire BPE intervenant.

Ce modèle est téléchargeable dans les espaces adhérent des sites www.snbpe.org et www.snpb.org

Gestion des déchets

La Commission Environnement a décidé de mettre à jour le guide syndical pour tenir compte des évolutions réglementaires.

Une fiche a été insérée dans la collection des fiches de bonnes pratiques, rubrique : Gestion des déchets béton sous le numéro 5.0

Cette fiche est accessible aux adhérents du SNBPE dans leur espace réservé du site www.snbpe.org en utilisant le lien http://www.snbpe.org//espace_pro/documents/commission_environnement

Marquage CE des mortiers et chapes

La Commission Technique du SNBPE, a rédigé deux documents qui rappellent un certain nombre de dispositions relatives à l'obligation de marquage CE des mortiers de montage et des chapes.

Ces documents d'aide aux producteurs de BPE sont non contractuels et ne se substituent pas aux textes. Ils ne prétendent pas être exhaustifs mais ils constituent une interprétation consensuelle des divers documents concernés.

Ces documents sont téléchargeables sur le site www.snbpe.org